

COMMISSION DE L'INFORMATIQUE
ET DES LIBERTÉS

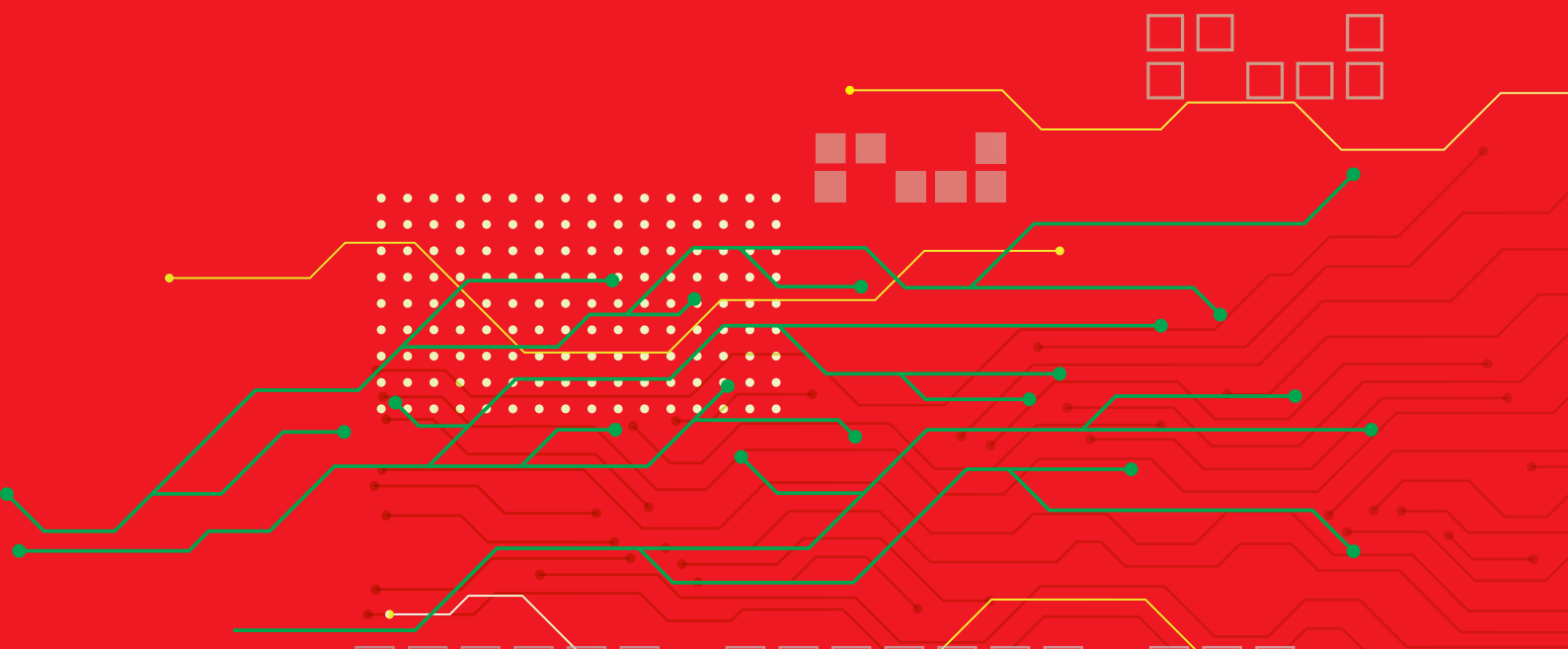


RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITES 2021





RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021





LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES GRAPHIQUES	6
LISTE DES TABLEAUX	7
MOT DE LA PRESIDENTE	8
INTRODUCTION	10
CHAPITRE 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION	11
I. Campagne d'éducation au numérique	12
II. Séminaires de sensibilisation	13
III. Appui et participation de la CIL aux activités d'autres structures	20
IV. Actions de communication et de relations publiques	38
CHAPITRE 2 : CONTRÔLE DES TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	43
I. Accomplissement des formalités préalables	44
II. Missions de contrôle	48
CHAPITRE 3 : TRAITEMENT DES RECLAMATIONS, PETITIONS ET PLAINTES	50
CHAPITRE 4 : VEILLE JURIDIQUE ET TECHNOLOGIQUE	55
I. Veille juridique	55
II. Veille technologique	57
CHAPITRE 5 : COOPERATION	58
I. Coopération nationale	58
II. Coopération internationale	60
CHAPITRE 6 : PILOTAGE ET SOUTIEN	62
I. Fonctionnement de la CIL	62
II. Gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité	65
CHAPITRE 7 : DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS	71
I. Difficultés	71
II. Recommandations	71
CONCLUSION	72
LA CIL EN IMAGES	73



LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABGF : Association Bâtir pour les Générations Futures
AE/CP : Autorisation d'Engagement / Crédits de Paiement
AJE : Agence Judiciaire de l'Etat
ANSSI : Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information
APCEN : Association pour la Protection du CyberEspace National
ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
ARTCI : Autorité de Régulation des Télécommunications de la Côte d'Ivoire
ASUTIC : Association des Utilisateurs des TIC
ATOS : Administratif Technique Ouvrier et de Soutien
BCLCC : Brigade Centrale de Lutte contre la Cybercriminalité
BD : Base de Données
BIC : Bureau d'Information sur le Crédit
BCMP : Bureau Comptable Matière Principal
CAMES : Conseil Afrique et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CBI : Coris Bank International
CDEJ : Centres de Développement pour Enfants et Jeunes
CGU : Conditions Générales d'Utilisation
CICR : Comité International de la Croix Rouge
CIFDHA : Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique
CID : Circuit Informatisé de la Dépense
CIL : Commission de l'Informatique et des Libertés
CNC : Campagne Nationale de Cyberprudence
CODEL : Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation Domestique des Elections
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CNS : Conseil National de Suivi
CONASUR : Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CHU-YO : Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO
DGD : Direction Générale des Douanes
DSI : Directeur des Services Informatiques
DCRP : Direction de la Communication et des Relations Publiques
ESC : Ecole Supérieure de Commerce
ESMT : Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications
ESI : École Supérieure d'Informatique
FICEL : Forum Inclusif sur le Commerce Electronique
FFTIC/DD : Fondation Femmes TIC et Développement Durable
FESTICO : Festival de Danse et de Musique Traditionnelle de Colsama
HAPDP : Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel
IA : Intelligence Artificielle
IBAM : Institut Burkinabè des Arts et Métiers
IST : Institut Supérieur des Technologies
JIPDP : Journée Internationale de Protection de Données à caractère Personnel
JND : Jeunesse et Numérique pour le Développement
JO : Journal Officiel



LAMDI : Laboratoire d'Algèbre, de Mathématiques Discrètes et d'Informatique
MFSNFAH : Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'action humanitaire
MFPTPS : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MICA : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MENPTD : Ministère de l'Economie Numérique des Postes et de la Transformation Digitale
ONI : Office National d'Identification
PDI : Personnes Déplacées Internes
PAN-PGO : Plan d'Actions National du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert
PNUD : Programme des Nations-Unis pour le Développement
PNDES : Programme National de Développement Economique et Social
PTBA : Plan de Travail et de Budget Annuel
RESINA : Réseau Informatique National de l'Administration
RSU : Registre Social unique
ROA-E/IP : Réseau Ouest Africain des Enseignants pour l'Intégration et la Paix
RNCI : Référentiel National de Câblage Informatique
RTB : Radiodiffusion-Télévision du Burkina
SGGCM : Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des ministres,
SI : Systèmes d'Information
SIG : Service d'Information du Gouvernement
SND : Service National pour le Développement
SNMAP : Stratégie Nationale de Modernisation de l'Administration Publique
SN : Semaine du Numérique
SNCS : Stratégie Nationale de Cybersécurité
SP-MABG : Modernisation de l'Administration Publique et de la Bonne Gouvernance
TAC : Traité d'Amitié et de Coopération
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
UNB : Université Nazi Boni
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WURI : West africa Unique identification for Regional Integration and Inclusion



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Illustration des cas de plaintes selon les sources de la violation	50
Graphique 2: Illustration de la nature des manquements commis par les responsables de traitement	51
Graphique 3: Illustration des cas de violation selon les tranches d'âge des victimes	51
Graphique 4 : Illustration des plaintes selon leur objet	52



Tableau 1: Récapitulatif des activités de la campagne d'éducation au numérique	12
Tableau 2: Récapitulatif des actions de sensibilisation effectuées à l'IST	13
Tableau 3: Récapitulatif des séminaires de sensibilisation	19
Tableau 4: Récapitulatif des séminaires avec le SND	22
Tableau 5: Situation des activités médiatiques de la CIL courant 2021	38
Tableau 6: Liste des structures contrôlées	48
Tableau 7: Récapitulatif des plaintes enregistrées et traitées par la CIL courant 2021	53
Tableau 8: Récapitulatif des webinaires réalisés	61
Tableau 9: Récapitulatif des sessions tenues	62
Tableau 10: Récapitulatif de l'effectif de la CIL	65
Tableau 11: Récapitulatif des crédits du programme	67
Tableau 12: Situation de l'exécution des crédits par nature de dépenses	67



MOT DE LA PRESIDENTE

L'évolution fulgurante des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a entraîné une consommation effrénée des données à caractère personnel de leurs utilisateurs.

La problématique de la protection des données à caractère personnel en lien avec la cybercriminalité, impose aux décideurs des actions coordonnées, multiformes et une attitude constante de proaction.

Depuis quelques années, la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) multiplie les initiatives pour accomplir avec efficacité sa mission qui est de veiller au respect des droits des personnes en matière de traitement de leurs données à caractère personnel. Au fil du temps, elle s'est construite un leadership affirmé tant au plan national, régional qu'international dans divers aspects de coopération et de partenariat stratégique pour booster la question de la protection des données à caractère personnel.

Autorité administrative indépendante, chargée de veiller au respect des dispositions de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et de contrôler l'usage des TIC appliqué aux données à caractère personnel au Burkina Faso. La CIL est reconnaissante des énormes efforts du gouvernement à son endroit depuis le démarrage de ses activités en 2007.

Dans la dynamique de toucher la majorité des responsables de traitement et des personnes concernées pour une meilleure appropriation de la question de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, la sensibilisation et la communication demeurent pour la CIL, le gage du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Au cours de l'année écoulée, la CIL a multiplié ses actions en vue d'une lisibilité et une visibilité de ses initiatives sur le terrain, en termes de sensibilisation et de communication de masse à travers le pays.



Les défis en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée en lien avec le phénomène de cybercriminalité sont immenses. Ils vont du manquement aux dispositions de la loi, à la cyber escroquerie, à l'arnaque à l'héritage, à l'usurpation d'identité. A ceux-ci, il faut ajouter le cyber harcèlement qui constitue l'une des conséquences de la surexposition des données à caractère personnel par le biais des réseaux sociaux et de leur mauvais usage.

En tout temps, la CIL en tant qu'Autorité de contrôle des données à caractère personnel ne cesse d'interpeller les internautes sur un usage responsable des réseaux sociaux, gage de paix et de cohésion nationale et des dangers y liés.

La sensibilisation du citoyen et les campagnes d'éducation au numérique au profit des élèves et étudiants des établissements publics et privés du Burkina Faso ont déjà entraîné des changements de comportements positifs. Toutefois, l'engouement pour les plateformes numériques telles les communications sur les réseaux sociaux fait accroître constamment le nombre de plaintes.

En conséquence, la nécessité de renforcer la sensibilisation des populations à un usage responsable des réseaux et médias sociaux au service de la Nation s'impose.

¹ Données à caractère personnel : toutes informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification, à un ou plusieurs élément(s) propre(s) à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, culturelle, sociale ou économique (cf. art.5 de la loi 001-2021/AN)



Face à cet impératif, la préoccupation majeure pour la Commission est de protéger efficacement nos populations qui sont de plus en plus exposées et subissent du même coup, les affres du tout numérique, avec des ressources limitées.

En plus du jeu de partenariat gagnant gagnant, doublé d'une synergie d'actions entre les acteurs de l'écosystème du numérique, nous parviendrons sans doute à une meilleure garantie des droits des citoyens en général et des 5 460 000 (cinq millions quatre cent soixante mille) d'utilisateurs d'internet en particulier que compte le Burkina Faso.

En cela, il est plus que nécessaire pour les acteurs nationaux de l'écosystème du numérique de mutualiser leurs efforts en vue de sécuriser le cyberspace et de réduire les effets pervers de l'utilisation des TIC.

Je vous remercie.



INTRODUCTION

Le nouveau référentiel de développement du Burkina Faso, le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) se décline en trois axes stratégiques qui sont les suivants :

- Réformer les institutions et moderniser l'administration ;
- Développer le capital humain ;
- Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

A ce titre, toutes les actions de l'Etat et de ses démembrés doivent s'inscrire en droite ligne des priorités qui y sont développées. En outre, elles devront concourir à une transformation structurelle et qualitative de l'économie nationale pour une croissance durable de notre pays et une amélioration du bien-être de ses citoyens.

S'inscrivant dans cette dynamique, la CIL, en tant qu'Autorité administrative indépendante, en charge de la protection des données à caractère personnel des citoyens, a formulé son programme intitulé

« Protection des données à caractère personnel », qui s'inscrit dans l'orientation stratégique du PNDES « Promouvoir la bonne Gouvernance politique et administrative » et relève de son axe stratégique 1 « Réformer les institutions et moderniser l'administration ».

La Commission de l'Informatique et des Libertés participe donc à l'atteinte des objectifs du PNDES par son rôle de veille au respect des droits des personnes en matière informatique et libertés et de contrôle de la collecte et du traitement des données à caractère personnel.

En effet, dans un monde en perpétuelle mutation où la place de la technologie est prépondérante, la CIL se positionne comme l'entité chargée de veiller au respect de la vie privée et à la préservation des droits des citoyens vivant sur le territoire burkinabé par une meilleure prise en compte de ces droits. Et pour la mise en œuvre de cette mission, la CIL procède par l'information et la sensibilisation, le contrôle des traitements de données à caractère personnel, le traitement des réclamations, pétitions

et plaintes, la veille juridique et technologique, la coopération internationale et enfin le pilotage et le soutien.

Le présent rapport s'articulera en six (06) chapitres autour de ses actions principales déclinées, en lien avec le programme d'activités 2021 de la CIL ainsi qu'il suit :

- Chapitre 1 : information et sensibilisation ;
- Chapitre 2 : contrôle des traitements de données à caractère personnel ;
- Chapitre 3 : traitements des réclamations, pétitions et plaintes ;
- Chapitre 4 : veille juridique et technologique ;
- Chapitre 5 : coopération internationale ;
- Chapitre 6 : pilotage et soutien.



Avec la révolution numérique, la collecte et le traitement des données à caractère personnel conditionnent aussi bien nos modes de vie que nos systèmes de gouvernance. Au-delà des opportunités que nous offrent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), nous sommes plongés dans un processus irréversible d'interdépendance et de transparence qui met en péril nos données à caractère personnel, notre vie privée et par conséquent, nos libertés individuelles et notre sécurité.

Dans ce contexte, le rôle premier de la CIL est d'informer et de sensibiliser les populations, notamment les responsables de traitement et les personnes concernées sur leurs droits et obligations en matière de traitement de données à caractère personnel. Elle réalise cette mission à travers les campagnes d'éducation au numérique à l'endroit des élèves des lycées et collèges et les séminaires de sensibilisation à l'endroit des structures publiques et privées.

I. Campagne d'éducation au numérique

L'évolution technologique a imposé de nouvelles approches dans nos systèmes éducatifs et s'est accompagnée de nombreuses expérimentations, publications de guides et conseils pratiques dans ce domaine en vue d'une amélioration de l'apprentissage au moyen de ces outils. Avec l'avènement du numérique dans le milieu éducatif, on note une amélioration dans le travail collaboratif entre parents, enseignants et élèves.

L'avènement du numérique à travers les plateformes, a aussi marqué l'ère des réseaux sociaux, qui transforment la manière d'accéder à une information, de communiquer avec autrui, de travailler ensemble. Ces réseaux incitent à construire ensemble les savoirs, ils bousculent les hiérarchies traditionnelles, les organisations, y compris les systèmes éducatifs.

Cependant, triste est de constater que l'usage de ces technologies n'est pas sans conséquences pour les internautes en général et les jeunes en particulier, au regard des mauvaises pratiques enregistrées à travers les statistiques des plaintes de 2020 au niveau de la CIL.

En effet, ces jeunes et adolescents, par ignorance, inconscience ou naïveté, s'exposent sur la toile à travers des publications anarchiques, abusives pouvant mettre en péril leurs propres données à caractère personnel, leur vie privée et aussi celles de leurs proches.

Il s'est avéré urgent à tous les niveaux, notamment Etat, centres d'éducatifs, parents, de les accompagner à un usage plus sain et responsable des plateformes numériques. Pour ce faire, la CIL, dans sa mission d'information et de sensibilisation, a initié et poursuit, depuis 2014, une campagne nationale dénommée « campagne d'éducation au numérique » au profit des jeunes.



CHAPITRE 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION

Courant 2021, la CIL a visité une dizaine d'établissements publics et privés en vue de sensibiliser cette cible que sont les jeunes aux règles de cyberprudence à observer pour ne pas être victimes des personnes malveillantes aussi appelées cyber délinquants sur la toile.

A l'occasion de ces campagnes d'éducation au numérique, la CIL échange avec les élèves sur les thématiques suivantes :

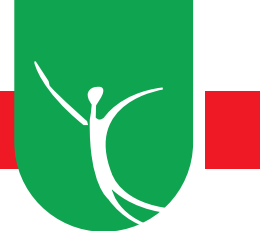
- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel ;
- l'utilisation des TIC, les dangers d'internet, des réseaux sociaux et les règles de cyberprudence.

« Réfléchir avant de poster, cliquer ou de partager une information, ne pas tout dire de soi ou de ses proches à des inconnus, prendre conseils auprès de personnes averties, bien paramétrer ses comptes de réseautage, etc. », sont là, quelques conseils que la CIL ne cesse de porter à leur endroit.

Nous relevons par ailleurs, l'intérêt qu'ont ces jeunes de s'informer sur les dispositifs juridiques et institutionnels mis en place en vue de garantir l'exercice de leurs droits en matière de protection de leurs données. Dans cette optique, la CIL a entamé des concertations avec le ministère en charge de l'éducation nationale en vue de l'insertion d'un module sur l'éducation au numérique dans les curricula de l'enseignement.

Tableau 1 : Récapitulatif des activités de la campagne d'éducation au numérique

N°	Etablissement	Date	Lieu	Nombre de participants
1	Institut Supérieur des Technologies (IST)	27/01/2021	Ouagadougou	57
2	Personnel de la CIL	27/01/2021	Ouagadougou	41
3	Lycée Nelson Mandela (LNM)	28/01/2021	Ouagadougou	353
4	Ecole Supérieure de Commerce (ESC)	27/02/2021	Ouagadougou	55
5	Participants aux journées portes ouvertes de la CIL	29/02/2021	Ouagadougou	417
6	Elèves officiers de Police	09/04/2021	Ouagadougou	50
7	Collège Notre Dame de KOLOGH NAABA (KN)	28/05/2021	Ouagadougou	215
8	Collèges et lycées de la ville de Zorgho	20/05/2021	Maison des jeunes de ZORGHO	361
9	Ecole Supérieure de Multinationale des Télécommunications (ESMT)	28/05/2021	Ouagadougou	63
10	Association jeunes filles du monde	02/08/2021	Ouagadougou	121



II. Séminaires de sensibilisation

L'une des priorités de la CIL est la sensibilisation de la population, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans son programme d'activités annuel, la CIL inscrit des séminaires de sensibilisation au profit de structures susceptibles de traiter des données à caractère personnel ou dont le personnel est exposé à un risque de violation de leurs données à caractère personnel et/ou de leur vie privée.

Lors de ces séminaires de sensibilisation, la CIL informe, forme et sensibilise les participants sur :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel ;
- l'accomplissement des formalités préalables ;
- la sécurité des systèmes d'information ;
- les TIC et les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel.

Au cours de l'année 2021, les dix (10) séminaires suivants ont été réalisés :

II. 1. Séminaire de sensibilisation des étudiants de l'Institut Supérieur des Technologies (IST)

En 2021, la CIL a animé à Ouagadougou, des séances de formation au profit des étudiants des cinq campus de l'IST, à savoir le campus Ouaga 2000, Wayalghin, Tanghin, Tampouy et Gounghin. Cette formation avait pour objectif d'informer les étudiants sur les dangers liés à l'utilisation des réseaux sociaux et de leur prodiguer des conseils pour s'en prémunir.

La formation a porté sur le cadre juridique et institutionnel de la CIL, puis sur les risques liés à l'utilisation des TIC en général et des réseaux sociaux en particulier. Les participants ont bénéficié de conseils pratiques sur les règles de cyberprudence, afin de mieux protéger leur vie privée.

Les formations ont concerné mille trois cent soixante et un (1361) étudiants.

Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif des différentes formations.

Tableau 2: Récapitulatif des actions de sensibilisation effectuées à l'IST

CAMPUS	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ouaga 2000	25 janvier 2021	Ouagadougou	175
Wayalghin	23 février 2021	Ouagadougou	456
Tanghin, Tampouy, Gounghin	27 mai 2021	Ouagadougou	730



II.2. Séminaire de sensibilisation au profit des associations féminines de la ville de Ouagadougou

La CIL a organisé un séminaire de sensibilisation à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme sur le thème : « Protection des données à caractère personnel et de la vie privée de la femme à l'ère du numérique : défis et perspectives ».

Ce séminaire a regroupé environ 300 femmes issues d'associations féminines résidant dans la ville de Ouagadougou.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- la sécurité des systèmes d'information ;
- les réseaux sociaux, le téléphone portable et leur implication sur la vie privée des femmes ;
- la lutte contre la cybercriminalité.

Ce séminaire a permis aux femmes d'avoir une meilleure connaissance :

- de leurs droits en matière de traitement de leurs données à caractère personnel ;
- des concepts du genre et leur implication à la protection des données à caractère personnel ;



A la faveur de la célébration de la journée internationale de la femme, une formation a été initié au profit des femmes de la région du centre

- du phénomène de la cybercriminalité, de la sécurité des systèmes d'information et des enjeux en termes de protection des données à caractère personnel ;
- du mode d'emploi de l'internet et des réseaux sociaux pour mieux protéger leur vie privée.

II.3. Séminaire de sensibilisation des élèves sous-officiers de gendarmerie de Bobo Dioulasso

La CIL a organisé le 23 mars 2021, à l'Ecole Nationale des sous-officiers de gendarmerie, un séminaire de sensibilisation au profit des élèves sous-officiers de gendarmerie sur le thème :

« la protection des données à caractère personnel et la lutte contre la cybercriminalité ».

Il s'est agi de les outiller sur le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel , l'utilisation des réseaux sociaux et la cybercriminalité dont le thème a été développé par la Brigade Centrale de Lutte contre la Cybercriminalité (BCLCC).



La tradition a été respecté par la formation et la sensibilisation des pensionnaires de l'Ecole Nationale de Sous-Officiers de Gendarmerie (ENSOG).



Au cours de ce séminaire de sensibilisation, les communications suivantes ont été présentées :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso ;
- la protection des données à caractère personnel sur les plateformes numériques ;
- la présentation de la BCLCC ;
- les généralités sur la cybercriminalité.

A l'issue des communications, les échanges ont porté sur la suppression ou la récupération d'un compte sur les réseaux sociaux, les dons en équipements informatiques et les vérifications avant leur utilisation, la coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité, les missions de la CIL et de la BCLCC.

Au sortir de ce séminaire, la CIL a invité les participants, qui se sont montrés disposés à être ses relais auprès de leurs collègues pour une meilleure protection des données à caractère personnel au Burkina Faso.

II. 4. Séminaire de sensibilisation et d'information des enseignants, du personnel Administratif Technique Ouvrier et de Soutien (ATOS) et des étudiants de l'Université Nazi Boni de Bobo Dioulasso

La CIL a organisé le 23 mars 2021, à l'Université Nazi Boni (UNB), un séminaire de sensibilisation et d'information à l'endroit des enseignants, du personnel ATOS et des étudiants de l'Université Nazi Boni, sur le thème « protection des données à caractère personnel et de la vie privée à l'ère du numérique ».

Au cours de ce séminaire, trois thématiques ont été développées à savoir :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel;
- les actions menées par la CIL depuis sa création ;



Séminaire de sensibilisation et d'information des enseignants, du personnel Administratif Technique Ouvrier et de Soutien (ATOS) et des étudiants de l'Université Nazi Boni de Bobo Dioulasso.

- les réseaux sociaux et les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel.

A la fin de ces communications, les échanges avec les participants ont tourné autour des points suivants :

- l'existence d'autres Autorités de protection des données à caractère personnel à l'international ;
- les conseils pour une meilleure utilisation des réseaux sociaux ;
- l'assistance de la CIL aux utilisateurs des réseaux sociaux ;
- les limites de la loi sur la protection des données à caractère personnel ;
- l'encadrement de l'utilisation de la messagerie sociale WhatsApp par la CIL ;
- le transfert des données à caractère personnel ;
- les conseils de la CIL par rapport aux nouvelles Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de WhatsApp ;
- les perspectives de la CIL pour protéger les données à caractère personnel sur les réseaux sociaux.

A l'issue de ce séminaire de sensibilisation, le Président de l'université s'est montré très satisfait de l'activité et a exhorté la CIL à multiplier de telles initiatives.



II.5. Séminaire de sensibilisation des journalistes à Bobo-Dioulasso

Le 25 mars 2021, s'est tenu à la RadioTélévision Burkina 2 (RTB2) Bobo, un séminaire de sensibilisation au profit des journalistes de Bobo Dioulasso sur le thème : « la protection des données à caractère personnel et de la vie privée à l'ère du numérique ».

Il s'agissait d'outiller les journalistes sur le cadre juridique de la protection des données à caractère personnel et l'utilisation des réseaux sociaux au regard de la quantité énorme de données qu'ils manipulent au quotidien.

Le séminaire a été marqué par trois communications autour des thèmes suivants :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso ;
- la présentation des actions sociales et les menées par la CIL ;
- les réseaux sociaux et les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel.

À la suite des deux communications, les échanges ont porté sur les points suivants :

- les dons en équipements informatiques ;
- les différentes procédures de plainte et de déclaration de traitement ;
- les sanctions déjà prises par la CIL à l'encontre des responsables de traitement ;
- les nouvelles Conditions Générales d'Utilisateurs (CGU) de WhatsApp.

Ce séminaire a permis aux participants de bénéficier des conseils pratiques pour une utilisation saine et responsable des réseaux sociaux.



Les élèves policiers de l'Ecole Nationale de Police (ENP) ont également été sensibilisés sur la question de la protection des données personnelles

II.6. Sensibilisation des élèves officiers de la 6ème promotion de l'Académie de Police

Le 09 avril 2021, des élèves officiers de Police de la 6ème promotion de l'Académie de Police ont effectué une visite d'immersion à la CIL.

La visite a permis à la délégation conduite par le Commissaire Principal MALO Tahaboué de s'imprégner des missions de l'institution, de la législation relative à la protection des données à caractère personnel, des bonnes pratiques en matière de sécurité numérique et de la protection des données.

A l'issue de la visite, la CIL a invité les élèves officiers à être des relais auprès de leurs camarades afin d'œuvrer avec l'institution pour une meilleure protection des données à caractère personnel au Burkina Faso.

II.7. Séminaire de sensibilisation au profit des étudiants et du personnel du Centre Universitaire Polytechnique de Gaoua

La CIL a organisé le 04 mai 2021, un séminaire de sensibilisation au profit des étudiants et du personnel du Centre Universitaire Polytechnique, avec pour thème « Protection des données à caractère personnel et de la vie privée à l'ère du numérique ».



Ce séminaire a été l'occasion de communiquer sur les thèmes suivants :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel;
- les réseaux sociaux et les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel.
- La première communication a permis de passer en revue :
- l'intérêt de la protection des données à caractère personnel, tant pour la personne concernée que pour l'Etat ;
- les dispositions de la loi N°010-2004/ AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel qui encadrent toutes les formes d'utilisations ou de manipulation des données à caractère personnel.

La deuxième communication a permis d'attirer l'attention des participants sur les mauvaises pratiques (chantage à la webcam, usurpation d'identité, mauvaises rencontres, hameçonnage, etc.) sur les réseaux sociaux et dans l'utilisation des TIC. Il s'est agi aussi de prodiguer des conseils pratiques pour se prémunir de ces dangers.

La CIL a invité les participants à s'approprier le présent cadre institutionnel et normatif de la protection des données à caractère personnel et à être vigilants sur les réseaux sociaux quant à leurs comportements et publications, afin de mieux protéger leur vie privée et celle des autres.

II.8. Séminaire de sensibilisation au profit des élèves des Ecoles de formation professionnelles (ENEP, INFTS, ENSP) de Gaoua

Le 05 mai 2021, la CIL a animé un séminaire de sensibilisation des élèves des Ecoles professionnelles (ENEP, INFTS, ENSP), avec pour thème principal : « Enjeux liés à la protection des données à caractère personnel à l'ère du numérique ».

² Personne concernée : toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet de traitement (cf. art 5 de la loi 001-2021/AN)

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel ;
- la sécurité numérique et la protection de la vie privée.

La première communication a consisté à expliquer aux participants que pour la personne concernée, protéger les données revient à protéger l'intimité, la dignité et les autres droits fondamentaux de cette personne comme, le droit à la vie privée, le droit à l'image, le droit à l'honneur, etc.

Quant à l'intérêt pour l'Etat, cette protection se pose en termes de souveraineté numérique. De ces intérêts découlent l'adoption de la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel au Burkina Faso.

Cette loi encadre toutes les formes d'utilisation ou manipulation des données à caractère personnel et son contenu fait ressortir deux (02) aspects : le cadre normatif et le cadre institutionnel.

La deuxième communication a porté sur l'influence ainsi que les avantages des TIC et des réseaux sociaux dans le quotidien, l'enrichissement des promoteurs de ces plateformes sociales qui offrent pourtant des services gratuits, la définition de notions clés (d'internet, de réseau social, d'identité numérique, de cyber attaque et de cyber sécurité).

La CIL a encouragé les participants à se conformer à la loi en matière de protection des données à caractère personnel et à protéger leur vie privée sur Internet et les réseaux sociaux.



Séminaire de sensibilisation au profit des élèves des Ecoles de formation professionnelles (ENEP, INFTS, ENSP) de Gaoua



II.9. Séminaire de sensibilisation du personnel de l'administration publique de la ville de Gaoua

Le 06 mai 2021, la CIL a organisé un séminaire de sensibilisation au profit du personnel de l'administration publique de Gaoua sur le thème : « Enjeux de la protection des données à caractère personnel à l'ère du numérique ». Le séminaire a été rehaussé par la présence effective de Monsieur W. Emmanuel ZONGO, Gouverneur de la Région du Sud-Ouest.



Dans la ville de Gaoua, les agents des administrations publiques et privées

Ce séminaire avait pour objet d'outiller le personnel de l'administration publique sur le cadre juridique de la protection des données à caractère personnel et sur l'utilisation des réseaux sociaux.

La première communication a permis d'évoquer le cadre normatif de la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso, constitué notamment de la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel à travers l'objet et le champ d'application, les principes directeurs, les obligations des responsables de traitement et les droits des personnes concernées. Également, elle a donné l'occasion aux participants de connaître la CIL à travers sa composition, son organisation, son fonctionnement et ses attributions.

La deuxième communication a illustré les avantages et les mauvaises utilisations des réseaux sociaux afin d'attirer l'attention de l'assistance sur l'utilisation malsaine des réseaux sociaux et a fait une estimation des statistiques des utilisateurs actifs par mois sur les réseaux sociaux.

Il s'est agi aussi de rappeler qu'afin de limiter ces nombreuses atteintes, des efforts sont faits dans le sens de la protection des utilisateurs.

Pour ce faire, la CIL a établi des relations de partenariat avec certaines structures dont Facebook en vue d'une assistance technique dans le traitement des plaintes en matière de violation des données à caractère personnel.

Pour terminer, les participants ont eu des réponses à leurs préoccupations relatives à :

- la procédure de suppression d'un compte Facebook ;
- l'exploitation des données à caractère personnel des utilisateurs par Facebook ;
- l'avis de la CIL sur les monnaies numériques ou crypto monnaies ;
- la notion de vie privée ;
- les paramètres de comptes ;
- la procédure à suivre en cas de piratage de compte, etc.

II.10. Séminaire de sensibilisation du personnel de l'administration publique de Zorgho

La CIL, en collaboration avec l'association « Rencontre des Jeunes de Zorgho » (Re.Je.Zo) a organisé le 20 mai 2021, dans la salle des fêtes de la Mairie de Zorgho, un séminaire de sensibilisation au profit du personnel de l'administration publique de Zorgho. Ce séminaire avait pour thème : « les enjeux de l'utilisation des réseaux sociaux et la protection des données à caractère personnel ». Lors de cette sensibilisation, les participants ont été outillés sur deux thématiques notamment le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso et les réseaux sociaux et la protection de la vie privée.



Les points abordés au cours de cette séance de sensibilisation sont :

- l'objet et le champ d'application de la loi ;
- les principes directeurs propres à tout traitement de données à caractère personnel ;
- les obligations qui incombent au responsable de traitement ;
- les droits consacrés aux personnes dont les données font l'objet de traitement ;
- les sanctions en cas de manquements à ces dispositions.
- la composition, l'organisation et le fonctionnement de la CIL ;
- les actions déjà menées par la CIL depuis sa création en 2007 ;
- les enjeux liés à l'utilisation des réseaux sociaux ;
- les avantages et les inconvénients des réseaux sociaux ;
- les conseils pratiques.

Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif de l'ensemble des séminaires de sensibilisation organisés par la CIL au cours de l'année 2021.

Tableau 3: Récapitulatif des séminaires de sensibilisation

N°	CIBLE	DATE 2021	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS
1	Séminaire de sensibilisation des étudiants de l'Institut Supérieur de Technologies (IST)	25 janvier 2021	Ouaga-dougou	175
		23 février 2021		456
		27 mai 2021		730
2	Séminaire de sensibilisation des associations féminines de la ville de Ouagadougou	11 mars 2021	Ouaga-dougou	300
3	Séminaire de sensibilisation des élèves sous-officiers de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers de Gendarmerie (ENSOG)	23 mars 2021	Bobo Dioulasso	750
4	Séminaire de sensibilisation des étudiants et du personnel administratif de l'Université NAZI BONI	23 mars 2021	Bobo	302
5	Séminaire de sensibilisation des journalistes de la RTB Hauts- Bassins	24 mars 2021	Bobo Dioulasso	104
6	Séminaire de sensibilisation des élèves officiers de police de la 6ème promotion de l'académie de police	09 avril 2021	Ouaga-dougou	60
7	Séminaire de sensibilisation des étudiants et du personnel du Centre Universitaire Polytechnique de Gaoua	04 mai 2021	Gaoua	183
8	Séminaire de sensibilisation des élèves des Ecoles professionnelles (ENEP, INFTS, ENSP)	05 mai 2021	Gaoua	317
9	Séminaire de sensibilisation de l'administration publique de Gaoua	06 mai 2021	Gaoua	87
10	Séminaire de sensibilisation du personnel de l'administration publique de ZORGHO	19 mai 2021	Zorgho	43



III. Actions de communications de masses

Dans le but de toucher la population burkinabè dans sa diversité, la CIL a initié et intensifié des actions de communications de masses à travers les médias et les lieux de festivités et rassemblements grand public.

Il s'agit notamment des campagnes dans les marchés et yaars, les émissions débats, interactives et jeux à travers les chaînes de radio, la page Facebook de la CIL et son site internet. Les sondages ont démontré que la diversification des canaux de communication a permis à la CIL de sensibiliser environ vingt un mille six cent quarante (21640) personnes.

Il faut relever qu'en plus de ce nombre, les campagnes d'éducation au numérique ainsi les séminaires de sensibilisation ont permis à la CIL de sensibiliser directement douze-mille-cinq-cent-quatre-vingt-quatre (12584) personnes.

Au cours de l'année 2021, la CIL a pu à travers son action d'information et de sensibilisation toucher un total de trente-quatre-mille-deux-cent-vingt-quatre (34 224) personnes.

Outre les activités contenues dans son programme 2021, la CIL a été sollicitée pour appuyer les actions de sensibilisation initiées par des associations, des établissements secondaires et supérieurs, par des administrations publiques et privées. Au cours de cette année, le nombre de sollicitations n'a fait que croître. Cette croissance est le résultat des actions menées par la CIL sur le terrain. Malgré l'insuffisance des ressources humaines et financières, elle a pu répondre aux sollicitations suivantes :

III.1. Atelier d'élaboration des textes relatifs à la structure juridique et institutionnelle du registre social unique des personnes vulnérables au Burkina Faso

La CIL a participé, du 24 au 26 avril 2021 à un atelier d'élaboration des textes relatifs à la structure juridique et institutionnelle du Registre Social Unique (RSU) des personnes vulnérables au Burkina Faso, organisé par le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'action humanitaire (MFSNFAH).

Cet atelier avait pour objectifs :

- un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du registre social unique des personnes vulnérables au Burkina Faso ;
- s'il y a lieu, le (s) projet(s) d'arrêté(s) d'application du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du registre social unique des personnes vulnérables au Burkina Faso ;
- le rapport en conseil des ministres aux fins d'examen et d'adoption du projet de décret.

La CIL a saisi l'occasion pour rappeler au responsable de traitement les dispositions de l'article 30 de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 qui met en place un régime de demande d'avis concernant les traitements de données effectués pour le compte de l'Etat et de ses démembrements.

Par ailleurs, constatant qu'un protocole de partage des données sur les personnes pauvres et vulnérables a été adopté sans demander l'avis préalable de la Commission, la CIL a interpellé le responsable de traitement sur les exigences de la loi en la matière.

Le responsable de traitement a pris note de ces observations et s'est engagé de saisir la CIL pour l'accomplissement de ces formalités à l'issue des travaux.

III.2. Atelier sur les normes et les standards d'enregistrement électronique des Personnes Déplacées Internes et sur le protocole de partage de données

La CIL a pris part, le 14 juin 2021 dans la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'extérieur, à l'atelier sur les normes et les standards d'enregistrement électronique des Personnes Déplacées Internes (PDI). Cet atelier avait pour objectif la mise en place d'une base de données des PDI en vue d'élaborer une politique d'assistance adaptée. Il a également permis d'élaborer un



protocole de partage des données entre le Ministère en charge de l'action humanitaire et les organismes humanitaires.

À cette occasion, la CIL a partagé avec les participants une communication sur : « la politique de partage des données, assortie d'un modèle de protocole de partage des données à caractère personnel ».

Cette communication a permis aux participants de s'imprégner notamment, des innovations de la loi n° 001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, des droits des PDI dans le cadre de la mise en place de la base de données, des obligations du Ministère en tant que responsable de traitement et des organismes intéressés par la collecte des données. En outre, les participants ont été outillés sur les mécanismes de rédaction d'un protocole de partage des données.

III.3. Participation au forum sur la cybersécurité au Burkina Faso

La CIL a participé du 08 au 09 octobre 2021 à Bobo-Dioulasso, à un workshop sur le thème « Contributions de la recherche en cybersécurité à la sécurisation du cyberspace au Burkina Faso ».

Cet atelier a été organisé par l'École Supérieure d'Informatique (ESI) et le Laboratoire d'Algèbre, de Mathématiques Discrètes et d'Informatique (LAMDI), avec l'accompagnement de différents partenaires, notamment les universités publiques du Burkina Faso, la CIL, l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

Cet évènement a servi de cadre d'échanges entre les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les administrations en charge de la sécurité publique, les experts, les ingénieurs, les entreprises et les étudiants en informatique sur les différentes problématiques en rapport avec la cyber sécurité.

À cette occasion, des experts métiers, des partenaires en charge de la protection des données à caractère personnel et du cyberspace Burkinabè et des experts internationaux, consultants en cybersécurité, ont partagé avec les participants, les communications en lien avec la thématique.

La Communication de la CIL a porté sur le thème : Régulation du numérique, protection des données à caractère personnel, cybercriminalité et enjeux stratégiques.

Les communications de la CIL, de l'ANSSI et de la BCLCC ont permis aux participants de cerner les problématiques auxquelles fait face le Burkina Faso dans le domaine de la cybersécurité.

III.4. Participation de la CIL à la formation civique et patriotique au profit des appelés du Service National pour le Développement (SND)

La CIL participe chaque année, en collaboration avec le Service National pour le Développement (SND), à la formation civique et patriotique des nouveaux appelés. Pour l'année 2021, cette formation a concerné la 73ème promotion dans plusieurs régions du Burkina dont le Centre Sud, les Hauts Bassins, le Centre-Est, le Centre-Nord, le Nord, le Centre, le Plateau Central et la Boucle du Mouhoun. Ces séminaires avaient pour objectif de sensibiliser les appelés sur la protection des données à caractère personnel et de la vie privée à l'ère du numérique.

Il s'est agi d'une part, d'informer les participants du cadre juridique de la protection des données à caractère personnel, des dangers liés à l'utilisation des TIC et d'autre part, de leur prodiguer des conseils pratiques pour s'en prémunir.

À l'occasion de ces séances, la CIL a exhorté les participants à protéger leur vie privée sur Internet et les réseaux sociaux, au regard des responsabilités dont ils seront investis pour le compte de l'Etat et à être des relais auprès de leurs environnements respectifs.



Tableau 4: Récapitulatif des séminaires avec le SND

N°	REGION	DATE	NOMBRE
1	Centre Sud	25/03	300
2	Nord	17/06	300
3	Centre-Nord	27/08	300
4	Centre	23/09	300
5	Hauts Bassins	24/09	300
6	Centre-Est	12/10	300
7	Plateau Central	13/10	300
8	Boucle du Mouhoun	26/10	300
TOTAL			2400

III.5. Participation aux journées postales

Du 13 au 15 juillet 2021 se sont tenues à Bobo- Dioulasso, les journées postales organisées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), sur le thème : « le secteur postal face à la crise de la COVID-19 : stratégies d'adaptation et contribution à la lutte ».

La CIL a pris part aux dites journées et a fait une communication sur le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso.

A travers cette communication, la CIL a invité les acteurs du secteur postal à s'approprier la nouvelle loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel qui venait d'être adoptée et promulguée.

III.6. Participation à l'atelier d'élaboration du rapport de mise en œuvre du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'année 2021 et du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Nationale de Modernisation de l'Administration Publique (SNMAP)

Dans le cadre de la promotion de la modernisation de l'administration, le Burkina Faso a adopté en février 2021, la SNMAP 2021 - 2025.

En vue d'élaborer le rapport de mise en œuvre du PTBA de l'année 2021 et le Plan d'actions 2022-2024 de ladite stratégie, le Secrétariat Permanent de Modernisation de l'Administration Publique et de la Bonne Gouvernance (SP-MABG) a organisé un atelier du 20 au 25 octobre 2021 à Bobo Dioulasso.

La CIL a contribué à ces travaux en communiquant sur ses projets de modernisation. Elle a aussi attiré l'attention du SP-MABG sur la nécessité de prendre en compte la protection des données à caractère personnel dans le processus de dématérialisation des procédures métier des structures publiques.

III.7. Participation à la Semaine du Numérique (SN)

La CIL a participé du 09 au 13 novembre 2021 à Bobo- Dioulasso, à la 17ème édition de la Semaine du Numérique (SN) sous le thème « Projection à l'ère post COVID-19 : enjeux d'une transformation digitale réussie ». Organisée par le Ministère en charge de l'Economie Numérique, cette activité avait pour objectif principal d'offrir l'opportunité aux acteurs de l'écosystème du numérique, de présenter leurs produits et services, tout en créant un cadre d'échanges et de discussions autour des spécialistes et partenaires du développement du digital.

Plusieurs activités étaient programmées lors de cette semaine dont des panels, des soirées B2B, des expositions de stands, des jeux concours. Sur sollicitation de la Fondation Femmes TIC et Développement Durable (FFTIC/DD), la CIL, a fait une communication au cours d'un des panels sur le thème : **Protection des données à caractère personnel et indépendance financière des femmes.**

Cette communication a permis d'aborder la réglementation en matière de protection des données personnelles, les dangers liés à l'utilisation des TIC en lien avec les données personnelles et la contribution des acteurs de l'écosystème du numérique.



Cette communication a permis d'aborder la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, les dangers liés à l'utilisation des TIC en lien avec les données à caractère personnel et la contribution des acteurs de l'écosystème du numérique.

La CIL a également participé à la soirée B2B organisée par le comité d'organisation de la SN ainsi qu'à la soirée de réseautage organisée par SANCFIS.

Des émissions et des jeux radiophoniques ont été animés par les agents de la CIL, à la radio RTB2.

III.8. Participation de la CIL au séminaire sur la Gouvernance des Systèmes d'Information (SI) et du Réseau Informatique National de l'Administration (RESINA)

Le 29 juin 2021, la CIL a pris part, à Ouagadougou à un séminaire sur « les perspectives de la gouvernance SI de l'administration et de développement du RESINA ».

L'objectif de ce séminaire était d'échanger afin de déterminer une vision commune pour l'amélioration du RESINA et de la gouvernance des SI au Burkina Faso.

Cet atelier a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- définir la vision de la gouvernance des SI et du RESINA à l'horizon 2030 ;
- dresser le bilan ;
- définir les orientations et priorités.

Cet atelier a été une occasion d'échanges sur les difficultés liées au fonctionnement du RESINA, notamment les pannes fréquentes, la faiblesse de la bande passante et sur la faible satisfaction dans les délais des services techniques pour l'appui et la maintenance des équipements. Il a aussi été suggéré de revoir la politique de gestion du RESINA.

III.9. Participation aux Assises sur le RESINA

Du 27 au 29 septembre 2021, la CIL a pris part, à Bobo Dioulasso, aux assises sur le RESINA.

L'objectif global de ces assises était de faire un diagnostic participatif impliquant l'ensemble des parties prenantes intéressées et une analyse prospective sous forme d'une feuille de route commune décrivant les modalités de mise en œuvre des recommandations pour assurer et garantir un RESINA performant, fiable au bénéfice de tous les acteurs.

A l'issue des travaux, les participants aux assises sur le RESINA ont formulé des résolutions et des recommandations visant à le rendre plus performant.

III.10. Participation à la relecture de l'avant-projet de loi portant sécurité des systèmes d'information au Burkina Faso

Du 24 au 28 août 2021 à Bobo Dioulasso, la CIL a pris part à un atelier organisé par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), structure en charge de veiller à l'exécution des orientations nationales en matière de sécurité des systèmes d'information.

L'objectif de l'atelier était l'examen et la validation de l'avant-projet de loi portant sécurité des systèmes d'information et de ses décrets d'application.

L'atelier a connu la participation des représentants des acteurs du numérique au niveau national.

En tant qu'acteur du cyberspace, la CIL a apporté son expérience acquise dans le processus de relecture de la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, notamment en termes de fixation des amendes et en matière de contrôle.



III.11. Journées d'échanges sur les cadres juridiques des secteurs des communications électroniques et des postes

Du 27 au 30 juillet 2021, se sont tenues les journées d'échanges sur la réglementation des secteurs des communications électroniques et des postes au profit des Magistrats et des agents de l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE). Organisées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), ces journées d'échanges ont été un tremplin pour discuter des questions spécifiques et transversales liées à la réglementation de ces secteurs. Ainsi, les grandes thématiques suivantes ont été abordées :

- gouvernance du secteur des communications électroniques ;
- aspects techniques et qualité de service des communications électroniques ;
- qualité de service des communications électroniques ;
- gestion de la relation clientèle et pratique
- de l'identification chez les opérateurs ;
- règlement des différends et sanctions des manquements et protection des données à caractère personnel au Burkina Faso.

L'accompagnement de la CIL a consisté à présenter les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel, le cadre juridique en la matière et le contrôle de conformité des traitements de données à caractère personnel. Cette intervention a permis aux participants de mieux connaître la CIL, ses missions et l'importance de la protection des données à caractère personnel dans les secteurs des communications électroniques et des postes.

III.12. Participation aux Assises nationales sur l'Education Nationale

Une délégation de la CIL a pris part aux Assises nationales sur l'Education nationale. L'objectif général de ces Assises nationales est de fonder un pacte national pour une éducation de qualité, inclusive et résiliente dans un contexte de crises sécuritaire, sanitaire, économique et sociale.

Pour une participation efficiente, les représentants de la CIL se sont repartis dans les groupes thématiques suivants :

- réformes curriculaires, des examens et concours scolaires : bilan et perspectives;
- mécanismes de résilience du système éducatif face aux crises, mécanismes de prévention et de résolution des crises et des violences en milieu scolaire.

En rappel, la CIL et le MENAPLN sont liés par une convention de partenariat. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, il est prévu l'introduction de l'éducation au numérique dans les différents ordres d'enseignement.

Pour ce faire, la participation de la CIL aux Assises a permis de plaider pour la prise en compte de cette question dans le document de base des Assises. Cette introduction va se concrétiser par la rédaction de modules d'éducation au numérique en collaboration avec la CIL.

III.13. Participation à l'élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel 2022 du projet WURI

Le Burkina Faso bénéficie d'un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du programme d'Identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest.

Ce programme vise à fournir des justificatifs d'identification unique reconnus par les gouvernements à tous les individus présents dans des pays participants au projet, indépendamment de leur nationalité, de leur statut juridique ou de leur lieu de résidence.



Le programme est élaboré autour de 3 composantes suivantes :

- le renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- la mise en place des systèmes fID
- (foundational Identity) fiables et inclusifs ;
- la facilitation de l'accès aux services grâce aux titres d'identité du fID.

La première composante prend en compte la nécessité du renforcement du régime de protection des données et de la vie privée. La CIL, Autorité nationale garante de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée bénéficie d'un financement en vue de la réalisation de certaines activités.

La CIL a pris part du 22 au 27 novembre 2021, à Koudougou, à l'atelier d'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2022 du programme WURI. A cet effet, huit (08) activités ont été retenues pour l'audit PTBA :

- vulgariser de la loi n°001-2021/AN du
- 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- valider les projets de décrets d'application de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- assurer une communication de masse sur la protection des données ;
- renforcer les capacités des techniciens de la CIL sur «l'Inspection/Audit des systèmes de vidéosurveillance, des identifiants uniques, de la biométrie et le téléphone» de 15 contrôleurs de la CIL ;
- organiser un voyage d'études en France ;
- dématérialiser la procédure de réception et de traitement des plaintes de la CIL ;
- organiser un séminaire régional sur la protection des données à caractère personnel ;
- traduire la synthèse de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel en trois (3) langues nationales,
- réaliser des capsules de sensibilisation.

III.14. Participation au Forum Inclusif sur le Commerce Electronique (FICEL)

Les 28 et 29 juin 2021, la CIL a pris part au FICEL. Plusieurs panels ont permis d'aborder des questions spécifiques sur le commerce électronique, les plateformes numériques et la question de la protection des données à caractère personnel et partant du consommateur des services numériques.

Les panélistes ont également souligné des insuffisances et un certain nombre de défis à relever, notamment le renforcement du cadre juridique, de la création d'une plateforme unique de déclaration des entreprises de commerce électronique, du développement d'initiative de cyber contrôle, de l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de développement du commerce électronique.

III.15. Participation de la CIL à l'atelier de partage d'expérience organisé par le Ministère de la Fonction Publique

La CIL a participé, le 1er juin 2021 à Manga, à un atelier de partage d'expérience en matière de « Protection des données sensibles » au profit des responsables et gestionnaires des structures centrales du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS). L'objectif de cet atelier était d'outiller les premiers responsables de ce ministère, sur la protection des données sensibles, les bonnes pratiques en matière d'utilisation des TIC en vue de se protéger des risques d'attaques informatiques.

Saisissant cette occasion, la CIL a partagé avec les participants une communication sur « l'importance de la protection des données à caractère personnel et les bonnes pratiques en matière d'utilisation des TIC ».

A travers cette communication, elle a insisté sur la nécessité de privilégier les hébergements des données à caractère personnel en local ou sur le Cloud national en vue d'assurer au pays une souveraineté numérique.



III.16. Participation à une sensibilisation des élèves des écoles et centres de formation professionnelle

A la demande du Service National pour le Développement (SND), la CIL a procédé le 12 novembre 2021 à une formation au profit de mille (1000) élèves fonctionnaires des écoles et centres de formations professionnels.

Les communications ont porté sur la loi n°001-2021-AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et sur la sécurité numérique et la protection des données à caractère personnel.

Il s'est agi d'outiller les élèves fonctionnaires sur les missions de la CIL, le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel et sur l'utilisation saine et responsable des réseaux sociaux.

Ce séminaire a été également l'occasion de prodiguer des conseils sur le paramétrage et la sécurisation de leurs comptes et sur la protection des données à caractère personnel en milieu professionnel.

Il faut noter que cela est une première pour la CIL, de sensibiliser les élèves fonctionnaires des écoles et centres de formation professionnelle. En effet le partenariat avec le SND se limitait jusque-là aux appelés.

III.17. Séminaire de sensibilisation au profit des secrétaires du Ministère en charge de la Fonction Publique

Le 10 juin 2021, la CIL a pris part à un atelier organisé par le Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Protection sociale sur le thème « importance de la protection des données à caractère personnel et professionnelles ».

La communication a porté sur les points suivants :

- la problématique de la protection des données dans l'administration ;
- les risques liés à la diffusion des données sensibles et confidentielles ;
- les réseaux sociaux ;
- la présentation de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021.

Cet atelier a été l'occasion de prodiguer des conseils aux secrétaires afin de les aider à se prémunir des dangers liés à la divulgation des données de l'administration.

III.18. Participation à l'atelier de sensibilisation des membres de la Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation Domestique des Elections (CODEL)

Sur sollicitation de la CODEL, à l'occasion d'une journée de sensibilisation et de partage avec les chargés de communication des partis et formations politiques, la CIL a animé, le 18 mai 2021, deux communications sur le thème : « régulation des réseaux sociaux en période électorale au Burkina Faso ».

L'objectif était d'améliorer leurs connaissances sur les risques de manipulation de l'information sur les réseaux sociaux et le cadre juridique en la matière et de contribuer à la réduction des risques de conflits liés à la manipulation d'information en période électorale.

La première communication a porté sur « le cadre juridique et institutionnel de la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel » et la seconde communication a porté sur les « enjeux de l'usage des réseaux sociaux en période électorale ».

Ces communications ont permis de partager avec les participants, les principes en matière de protection des données et de comprendre les règles de manipulation de l'information en période électorale.



III.19. Participation à la sensibilisation des cadres de Coris Bank International (CBI)

Sur sollicitation de CBI, la CIL a animé le 16 septembre 2021 au siège de la banque, un atelier de sensibilisation en présentiel et en ligne à l'endroit de ses cadres.

L'objectif était d'informer les cadres de CBI sur les règles de manipulation des données des clients et des règles de transfert des données hors du territoire national. Pour ce faire, deux communications ont été développées :

- enjeux de la protection des données à caractère personnel dans le secteur bancaire ;
- sécurité des systèmes d'information et les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel .

Elles ont permis de partager avec les participants, les aspects suivants :

- les innovations de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021.
- les principes directeurs de la loi ;
- les sanctions en cas de manquements de la loi sus-citée ;
- les cas pratiques sur l'accomplissement des formalités préalables ;
- la présentation des risques, failles et vulnérabilités liés aux équipements informatiques ;
- les risques liés à l'utilisation de l'internet et des réseaux sociaux ;
- les manifestations de la cybercriminalité à travers les vols de données ;
- les règles de politique sécurité et la charte informatique à mettre en place ;
- les mesures / mécanismes de protection des données à caractère personnel contenues dans les différentes bases de données du système d'information ;

A la suite de ces présentations, les responsables ont pris l'engagement d'accomplir les formalités préalables en matière de mise en œuvre de traitement de données auprès la CIL.

III.20. Participation à la sensibilisation des cadres de l'administration des douanes

La CIL a animé le 21 décembre 2021, un atelier de sensibilisation à l'intention des cadres l'administration douanière.

En effet, la Direction Générale des Douanes (DGD) gère, à travers son Système d'Information (SI), une Base de Données (BD) hautement sensible au regard des transactions financières qu'elle traite et des données à caractère personnel qu'elle intègre. Fort de la consistance de cette BD, l'Administration douanière est régulièrement sollicitée par des institutions publiques et privées Burkinabè pour des besoins d'échange de données.

De plus, le Burkina Faso est membre de plusieurs organisations régionales et internationales qui s'intéressent aux données du SI de la DGD. Ces besoins sont pris en charge à travers des interconnexions entre leur SI et les systèmes d'information de certains pays membres de ces communautés.

Les sollicitations étant de plus en plus diverses, il est apparu nécessaire pour la DGD d'outiller ses cadres à une meilleure gestion des données à caractère personnel, à travers un atelier animé par la CIL.

A l'issue de cet atelier les participants ont été outillés sur les questions relatives :

- aux cadres juridique et institutionnel de la loi portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- aux outils d'aide à la protection d'une donnée à caractère personnel ;
- aux types de données qui peuvent être échangées avec les structures publiques et privées nationales ;
- aux types de données qui peuvent être échangées avec une institution internationale et régionale.



III.21. Participation de la CIL à la sensibilisation des jeunes filles de Plan Burkina à l'occasion de la journée internationale de la jeune fille

La CIL a participé le 11 octobre 2021, à la célébration de la Journée internationale de la jeune fille organisée par Plan International Burkina Faso sur le thème « **Alphabétisation digitale et désinformation en ligne : rôles et responsabilités de l'Etat et des jeunes** ».

A travers cette thématique, l'objectif visé était de renforcer les connaissances des jeunes filles sur la désinformation en ligne, mais également sur les opportunités d'éducation aux médias à travers l'alphabétisation numérique.

La communication a permis de partager avec les participantes, des cas d'arnaques à la cam-coquine, de cyber harcèlement, de mauvaises rencontres avec des inconnus, des sanctions en cas de partages ou de publications de fausses informations et les conseils pour bien paramétrer ses comptes.

Au sortir de cette séance, plus d'une centaine de jeunes filles ont pu bénéficier des précieux conseils de la CIL en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée en ligne.

III.22. Participation de la CIL à la sensibilisation des femmes de la mutuelle du Ministère en charge des affaires étrangères

La CIL a participé le 26 mars 2021 à un séminaire de sensibilisation organisé par l'amicale des femmes du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur sur le thème « **femme et réseaux sociaux** ».

Ce séminaire entrainait dans le cadre de la célébration de la 164ème journée internationale de la femme placée sous le patronage de Monsieur Alpha BARRY, Ministre chargé des Affaires Etrangères et sous le parrainage de Madame SIKA KABORE épouse de son Excellence Monsieur le Président du Faso.

La communication a porté sur les cas pratiques, les avantages et inconvénients des TIC dans nos sociétés et des conseils sur l'usage responsable des réseaux sociaux.

III.23. Participation de la CIL à un atelier du comité de rédaction de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Cybercriminalité

Du 06 au 10 décembre 2021 à Koudougou, la CIL a pris part à un atelier du comité de rédaction de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Cybercriminalité pour élaborer le rapport diagnostic environnemental du dispositif national de lutte contre la cybercriminalité.

La CIL a contribué substantiellement à analyser les forces, les faiblesses, les opportunités et menaces du dispositif juridique et institutionnel national de lutte contre la cybercriminalité.

L'adoption de ce rapport permettra au Burkina Faso de disposer d'un référentiel en matière de lutte contre la cybercriminalité.

III.24. Participation de la CIL à une rencontre de cadrage du Comité d'élaboration du Plan d'Actions National 2022-2024 de promotion du civisme et de la participation citoyenne

La CIL a participé, le 13 décembre 2021 à une rencontre de cadrage du Comité d'élaboration du Plan d'actions national 2022-2024 de promotion du civisme et de la participation citoyenne.

L'objectif de l'élaboration de ce plan est de mettre à la disposition du gouvernement et des autres acteurs, un document consensuel d'orientation et de planification des actions en matière de civisme et de participation citoyenne.



La participation de la CIL à cette activité se justifie par l'existence de son programme d'éducation au numérique mis en place depuis 2014 permettant d'inculquer à la frange jeune une culture de la citoyenneté numérique. Elle a mis à la disposition du comité les statistiques des personnes sensibilisées, ainsi que les activités menées dans ce sens.

III.25. Participation au séminaire des membres du Réseau Ouest Africain des Enseignants pour l'Intégration et la Paix (ROA-E/IP)

Sur sollicitation du ROA-E/IP, la CIL a donné une communication lors de la conférence sous régionale des acteurs de l'éducation de l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue du 28 au 29 octobre 2021 à Bobo-Dioulasso sous le thème « Les systèmes éducatifs face aux défis sécuritaires et sanitaires : quelle contribution des acteurs de l'éducation de l'espace CEDEAO pour le renforcement de la résilience et du processus d'intégration des peuples ».

L'appui technique de la CIL a porté sur la thématique suivante : « Enjeux de la protection des données dans un contexte de pandémie et de crise sécuritaire, règles de cyber prudence ».

Cette communication a permis de mettre en exergue la nécessité d'une protection accrue des données de santé en période de COVID-19.

A cette occasion, le communicateur a insisté sur la nature des données à caractère personnel, sensibles et de santé qui ne peuvent être manipulées durant cette période que dans le strict respect de la loi portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et dans le respect de la profession médicale.

Au-delà de ces constats, se pose une problématique : celle de l'appropriation même des TIC par les éducateurs, parents et élèves. Que faire à tous les niveaux pour ne pas être victimes des actes malveillants sur la toile ?

La réponse à cette question pose la nécessité d'assurer une bonne « continuité pédagogique » à travers des programmes d'éducatifs au numérique en dépit de la capacité des acteurs de l'éducation à maintenir le contact avec la plupart des élèves et à leur proposer des activités scolaires.

III.26. Participation de la CIL à la réunion d'échange avec les acteurs de l'intégration des données sur les antécédents de crédits et de paiement de la clientèle des grands facturiers à la plateforme électronique de partage des informations sur le crédit

En rappel le 08 juin 2020, la CIL a pris part à une rencontre d'information organisée par le Ministère en charge des finances relative à un processus d'élaboration d'un projet de décret. Ce projet de décret porte sur l'intégration des données sur les antécédents de crédits et de paiement de la clientèle des grands facturiers à la plateforme électronique de partage des informations sur le crédit.

La CIL avait alors rappelé au ministère en charge des finances son rôle à jouer, tout le long du processus d'adoption du projet de décret. C'est ainsi que le 26 juin 2020, ledit Ministère en charge des finances a saisi la CIL d'une demande d'avis sur la mise en œuvre du traitement des données des clients des grands facturiers.

Siégeant en sa troisième session extraordinaire tenue le 30 juin 2020, le Collège de commissaires a autorisé le traitement, sous réserve de la prise en compte de certaines recommandations, notamment :

- du respect du principe de la proportionnalité ;
- du respect du principe de consentement ;
- de la limitation de la collecte aux données à caractère personnel des clients posts-payés des opérateurs de téléphonie mobile.

La rencontre initiée le 14 octobre 2021 par le Ministère en charge du commerce avait pour objectif d'échanger avec les acteurs en vue de l'opérationnalisation du processus. Il est ressorti de ces échanges que les acteurs rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre des textes. Il s'agit notamment des problèmes de collecte du consentement des clients et des difficultés techniques de mise en œuvre du traitement.

Pour ce faire, au sortir de la rencontre, ils ont promis de poursuivre les concertations afin de lever les goulots d'étranglement.



Madame la Secrétaire Générale a saisi l'opportunité de cette rencontre pour informer les responsables de traitement présents sur l'adoption de la nouvelle loi n° 001-2021/ AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ainsi que des innovations qu'elle contient. Elle a également partagé avec le représentant du Ministre une copie de la loi et de la délibération de la CIL sur le projet de décret.

Enfin, elle a exprimé la nécessité de prendre en compte les recommandations de la CIL pour une meilleure protection des données des clients des grands facturiers.

III.27. Participation à l'atelier de réflexion sur la dématérialisation du journal officiel du Faso

La CIL a pris part à l'atelier de réflexion sur la dématérialisation du journal officiel du Faso qui s'est tenu à Koudougou du 25 au 27 octobre 2021. Ce processus de dématérialisation du Journal officiel du Faso est motivé par l'engagement de Son Excellence Monsieur le Président du Faso à aller vers le tout numérique et à faire du Burkina Faso un pays qui s'approprie les nouvelles technologies pour booster son développement économique et social.

L'objectif de cet atelier était de relire l'ordonnance n° 75-23/PRES du 6 mai 1975 fixant les règles d'application des lois, ordonnances, décrets et arrêtés ministériels, ainsi que des actes administratifs à caractère individuel.

La participation de la CIL à cet atelier a permis de faire des suggestions en vue de la prise en compte des principes de protection des données dans la loi et la prise en compte de ceux-ci dans l'élaboration de la plateforme.

III. 28. Participation à la 4ème réunion du comité conjoint de suivi et d'évaluation des décisions et recommandations du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC)

La CIL a pris part aux travaux préparatoires de la quatrième réunion du comité conjoint de suivi et d'évaluation des décisions et recommandations issues du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) avec la Côte d'Ivoire, tenu à Abidjan les 28, 29 et 30 avril 2021.

Il faut noter que la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso entretiennent des relations d'amitié historique dans certains domaines. Dans le but de renforcer leur coopération dans des domaines d'intérêts communs, les deux pays ont signé le 29 juillet 2008 à Ouagadougou le TAC.

L'un des objectifs majeurs du TAC est de créer un cadre permanent de concertation entre les deux pays et mettre en place un partenariat dynamique pour garantir leur stabilité et leur prospérité.

Dans le souci d'assurer un meilleur suivi des décisions et recommandations prises lors de ces conférences, les deux parties ont signé, le 31 juillet 2014, à Ouagadougou lors de la quatrième conférence du Sommet du Traité des chefs d'Etat, un protocole d'accord portant création d'un comité conjoint de suivi et d'évaluation des décisions et recommandations dudit Traité. Aussi, le TAC a prévu un mécanisme de pilotage et de suivi à plusieurs niveaux que sont :

- la Conférence du Sommet des Chefs d'Etat ;
- le Conseil conjoint de Gouvernements ;
- les rencontres ministérielles sectorielles ;
- les réunions des comités nationaux de suivi.

Ayant pris part aux travaux du Comité national de suivi, la CIL entend utiliser cette passerelle pour proposer une convention de partenariat avec l'Autorité de Régulation des Télécommunications de la Côte d'Ivoire (ARTCI) qui a entre autres attributions la protection des données à caractère personnel.



Cette convention permettra aux deux Autorités d'organiser des rencontres périodiques de partage d'expériences sur les bonnes pratiques en matière de protection des données à caractère personnel, d'organiser des activités conjointes et de faciliter la coopération en matière de traitement des plaintes et d'accomplissement des formalités préalables.

III.29. Participation à l'atelier de sensibilisation des membres de l'Association Nationale d'éducation aux Outils Numériques

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation grand public, dénommé vacances TIC, l'Association Nationale d'éducation aux Outils Numériques, a organisé un atelier de sensibilisation le samedi 28 août 2021, à l'endroit des parents et enfants. La CIL a été invité à donner une communication sur le thème : « **comment défendre ses droits et assumer ses responsabilités tout en respectant ceux des autres ?** ». Cette communication a permis à la CIL de faire connaître la loi et ses missions. Un accent particulier a été mis sur les droits des personnes, notamment le principe du consentement, indispensable au traitement des données à caractère personnel et à leur partage sur les réseaux sociaux.

III.30. Participation à l'atelier de consultation sur la transformation numérique inclusive au Burkina Faso

Du 22 au 26 novembre 2021 à Ouagadougou, la CIL a pris part à l'atelier de consultations sur la transformation numérique inclusive au Burkina Faso. Organisée par le Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi, avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), l'activité avait pour objectif d'identifier les défis et opportunités en matière d'emploi et d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes pour une transformation digitale inclusive réussie au Burkina Faso et de collecter des données pour l'élaboration d'un plan d'actions.

Il s'est agi pour la CIL, de faire l'état des lieux de la réglementation, des acteurs de l'écosystème et d'apporter sa contribution en vue d'une transformation numérique inclusive au Burkina Faso.

A travers les actions d'information et de sensibilisation, d'instruction des plaintes, de coopération et de contrôle des traitements de données à caractère personnel, notamment lors de l'accomplissement des formalités préalables, la CIL a démontré l'importance de son rôle dans le processus de la transformation digitale.

III.31. Participation à une réunion de renseignement du questionnaire sur la législation du e-commerce soumis par la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

Le 23 septembre 2021, la CIL a pris part à une réunion de renseignement du questionnaire sur la législation du e-commerce soumis par la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) au Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA). Organisée par le MICA, la rencontre a permis aux acteurs de l'écosystème du numérique burkinabè en général et la CIL en particulier, de donner des informations sur la législation du Burkina Faso en matière de protection des données à caractère personnel.

III.32. Participation aux consultations publiques régionales pour la co-création du 3ème Plan d'Actions National du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PAN PGO)

Le 19 août 2021, la CIL a pris part aux consultations publiques régionales pour la co-création du troisième PAN-PGO.

Ces consultations ont été initiées par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS). L'objectif de ces consultations était de répertorier de nouveaux projets afin d'élaborer le troisième plan d'actions. A l'entame



des travaux, les participants ont fait un bilan satisfaisant du dernier plan d'actions.

Dans les propositions de projets, la CIL s'est inscrite dans le domaine du numérique.

Elle a relevé les problèmes liés à la fréquentation des réseaux sociaux par les populations pour demander la prise en compte de son action de sensibilisation.

III.33. Participation à l'atelier technique de validation des avant-projets d'arrêtés accompagnant les décrets d'application de la loi n°047-2019/AN du 22 octobre régissant les archives au Burkina Faso

Le 06 juillet 2021, la CIL a pris part à l'atelier technique de validation des avant-projets d'arrêtés accompagnant les décrets d'application de la loi n°047-2019/AN du 22 octobre 2019 régissant les archives au Burkina Faso.

Les trois projets d'arrêtés suivants ont été examinés :

- le projet d'arrêté n°2021 ---/PRES/CAB portant organisation et fonctionnement des directions techniques et des directions régionales des Archives nationales du Burkina Faso ;
- le projet d'arrêté n°2021 ---/PRES/ CAB portant conditions de délivrance des copies d'archives par les Archives nationales du Burkina Faso ;
- le projet d'arrêté conjoint n°2021 ---/MINEFID/SGGCMS portant fixation d'indemnités de session des membres du Conseil National des archives.

La CIL a apporté ses contributions en vue d'améliorer la qualité des projets de textes en général et la prise en compte de la protection des données à caractère personnel en particulier.

III.34. Participation aux travaux de commémoration de la Journée Internationale de l'Identité 2021

Le 16 septembre 2021, la CIL a pris part aux activités de commémoration de la Journée Internationale de l'Identité 2021, organisées par l'Office National d'Identification (ONI) sur le thème : « Identification et diversité des acteurs : synergie et complémentarité ».

Trois séries de panels ont été animés et ont porté respectivement sur :

- identification et diversité des acteurs ;
- synergie et complémentarité ;
- identification et sécurisation des transactions ;
- identification et répression de la délinquance.

Relativement à l'identification et la sécurisation des transactions dans le secteur bancaire, les représentants de la CIL ont contribué aux échanges et attiré l'attention des banques sur la collecte disproportionnée des données de leurs clients et le profilage de ces derniers

III.35. Participation à l'atelier de consultation des acteurs nationaux sur le projet de nouveau cadre juridique communautaire devant régir le secteur des communications électroniques en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de l'harmonisation du droit communautaire, les Commissions de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la CEDEAO ont commandité, une étude pour l'élaboration d'un nouveau cadre juridique communautaire devant régir le secteur des communications électroniques en Afrique de l'Ouest. Soumis aux Etats membres pour consultation, la CIL a pris part à ce cadre d'échanges, organisé par le Ministère de l'Economie numérique, des postes et de la Transformation Digitale (MENPTD). Elle a transmis ses observations en vue d'améliorer le volet juridique de la protection des données à caractère personnel figurant dans le document.



Lors des échanges, il a été relevé quelques insuffisances majeures à savoir que :

- l'étude n'a pas été précédée d'un audit dans chaque Etat comme le prescrit les organes de traités ;
- l'instrument juridique, en l'occurrence le règlement n'est pas adapté dans les deux espaces communautaires pour régir le secteur des communications électroniques ;
- le présent projet ne prend pas en compte tous les acteurs au plan national et certains domaines comme la cybercriminalité ;
- le règlement ne laisse pas la latitude à chaque Etat de s'organiser.

A l'issue des consultations, les participants ont proposé un projet de correspondance de non adhésion du Burkina Faso à ce projet de règlement en joignant en annexe toutes les contributions des acteurs au plan national.

III.36. Participation à l'atelier de validation de l'annuaire statistique et de son tableau de bord, organisé par le Ministère en charge de l'économie numérique

La CIL a pris part à l'atelier de validation de l'annuaire statistique et du tableau de bord du Ministère en charge de l'économie numérique, le 18 novembre 2021. Cet annuaire centralise les données des acteurs du numérique au Burkina Faso.

En prélude à cet atelier, une rencontre de prévalidation s'est tenue le 1er octobre 2021 au cours de laquelle le représentant de la CIL a partagé avec les participants les exigences de la loi en matière d'accomplissement des formalités préalables, les actions de sensibilisation et les missions de contrôle.

A l'issue des travaux de validation, les participants ont adopté l'annuaire statistique et le tableau de bord 2020, sous réserve de la prise en compte des amendements.

III.37. Participation à la réunion des experts chargés de la négociation de l'accord entre le Burkina Faso et le Comité International de la Croix Rouge (CICR), sur la coopération et les activités humanitaires en faveur des personnes privées de liberté

Le 27 août 2021, la CIL a pris part à la réunion des experts chargés de la négociation de l'accord entre le Burkina Faso et le CICR, sur la coopération et les activités humanitaires en faveur des personnes privées de liberté. En rappel, ce projet de convention a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de la CIL, le 20 décembre 2020.

Après l'avis de la CIL en sa 6ème session extraordinaire et la consultation d'autres acteurs concernés au plan national, le Ministère en charge de la Justice a fait la mise en commun des amendements et transmis le document au CICR.

Au cours de ladite réunion, certains amendements du CICR ont été retenus.

Relativement à la protection des données à caractère personnel, la CIL a été sollicitée pour éclairer les participants sur les principes de la loi, notamment en matière de communication de données à caractère personnel.

III.38. Participation à une session du Comité Technique d'Evaluation des Avant-projets de Loi (COTEVAL)

Sur invitation du Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des ministres (SGGCM), la CIL a pris part à une session du Comité Technique d'Evaluation des avant-projets de lois, le 24 novembre 2021, portant sur l'examen de :

- l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi portant modalités et effets de la publication au Journal officiel du Faso ;
- l'avant-projet de loi portant modalités et effets de la publication au Journal officiel du Faso (JO).



La CIL a pris part aux échanges et a apporté des amendements sur les documents proposés et a fait des recommandations en invitant le SG-GCM à se conformer à la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021, lors de la conception du site web du JO et à l'occasion de ses prestations nécessitant la collecte des données sur les personnes physiques.

III.39. Participation à une conférence publique à Réo organisée par l'Association Bâtir pour les Générations Futures (ABGF)

Le 30 juillet 2021, la CIL a été invitée à animer à la Maison de la Femme de Réo, une conférence publique au profit d'une centaine de participants, à l'occasion du sixième anniversaire de l'ABGF. Cette conférence publique avait pour objectif d'outiller les participants sur le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel et sur la bonne utilisation des plateformes de réseaux sociaux.

A cet effet, deux (02) communications ont été faites : la première a porté sur le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel et la seconde a concerné les dangers d'internet, des réseaux sociaux et la protection des données à caractère personnel.

A la fin des communications, les échanges ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur la notion du consentement des personnes concernées, l'encadrement du métier de journaliste et de photographe, sur la sécurisation de leurs comptes et les voies de recours en cas d'arnaque sur les réseaux sociaux.

III.40. Sensibilisation des élèves et étudiants des Centres de Développement pour Enfants et Jeunes (CDEJ) de l'ONG Compassion

Le 07 avril 2021, la CIL a été invitée à animer une séance de sensibilisation au profit des élèves et étudiants des CDEJ de l'ONG Compassion. L'activité s'est tenue à Loumbila, dans la salle de conférence du centre d'accueil Elshaida.

Il s'est agi d'outiller plus de 300 participants sur les avantages et inconvénients des réseaux sociaux. Les échanges ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur les missions de la CIL et son fonctionnement, les règles de cyberprudence, les avantages et les dangers de l'internet et des réseaux sociaux.

III.41. Atelier de sensibilisation sur l'utilisation des technologies de criminalistique numérique et de cybersécurité pour la lutte contre le terrorisme à l'ère de la COVID-19

Les 24 et 25 mai 2021, s'est tenu à Ouagadougou, un atelier de sensibilisation sur l'utilisation des technologies de criminalistique numérique et de cybersécurité pour la lutte contre le terrorisme à l'ère de la COVID-19.

L'objectif principal de l'atelier était de renforcer les capacités des participants à l'utilisation efficace des nouvelles technologies pour la protection contre les cyberattaques terroristes et pour l'enquête sur les terroristes et autres extrémistes violents.

Au cours de cette séance de sensibilisation, les experts nationaux et internationaux se sont entretenus avec les participants sur des thématiques diverses.

Elles ont porté sur la cybercriminalité, la cybersécurité et la protection des données dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et la pandémie à COVID-19.

III.42. Participation à l'atelier de restitution du Référentiel National de Câblage Informatique (RNCI)

Le 09 mars 2021, s'est tenue, à Ouagadougou, l'atelier de restitution du référentiel national de câblage informatique. Il a été question de présenter, dans un premier temps la feuille de route arrêtée lors de l'atelier de cadrage, ainsi que les résultats atteints à ce jour dans le cadre de l'étude.

Dans le RNCI il ressort un certain nombre de normes qui doivent être respectées lors d'un câblage informatique.



A l'issue de cette rencontre, il a été recommandé aux Directeurs des Services Informatique (DSI) d'adopter le RNCI, d'effectuer régulièrement des audits internes du réseau informatique et de se certifier en audit réseau.

III.43. Sensibilisation des acteurs culturels de la ville de Bobo-Dioulasso

La CIL a animé, le 09 avril 2021 à Bobo-Dioulasso, une séance de sensibilisation des acteurs culturels de la ville sur le thème : « les opportunités et les dangers liés à l'utilisation des réseaux sociaux ».

Cette activité qui entre dans le cadre du Festival de Danse et de Musique Traditionnelle de Colsama (FESTICO), avait pour objectif, d'une part d'informer les acteurs culturels sur les dangers liés à l'utilisation des TIC, les réseaux sociaux en particulier et d'autre part de prodiguer des conseils pratiques pour s'en prémunir.

III.44. Atelier de validation de l'étude sur l'état des lieux quantitatifs et qualitatifs des compétences numériques au Burkina Faso

Le 03 décembre 2021, s'est tenu dans la salle de réunion du Ministère en charge de l'économie numérique, l'atelier de validation de l'étude sur l'état des lieux quantitatifs et qualitatifs des compétences numériques au Burkina Faso. Cette étude a été menée par le Cabinet HORINFO et ses résultats présentés en cinq (05) livrables ainsi qu'il suit :

- le rapport de la réunion de cadrage ;
- le rapport de l'étude en termes de compétences numériques au Burkina Faso ;
- la base de données comportant les métiers du numérique ;
- la feuille de route de développement des compétences numériques à l'horizon 2025 ;
- le rapport provisoire de l'étude.

A l'issue des présentations, les amendements suivants ont été formulés à l'attention du cabinet :

- actualiser les données statistiques ;
- proposer une feuille de route avec pour échéance l'année 2028 ;
- définir des outils de suivi évaluation ;
- définir une stratégie de mobilisation des ressources ;
- responsabiliser les structures pour la mise en œuvre des recommandations.

III.45. Participation à l'atelier sur la réglementation du secteur culturel à l'ère du numérique

La CIL a pris part à un atelier tenu à Bobo Dioulasso du 21 au 24 septembre 2021. Cet atelier avait pour objectif général de faire l'état des lieux du cadre juridique et réglementaire dans les différentes filières des industries culturelles et créatives dans le contexte du numérique.

Au terme de l'atelier, les recommandations suivantes ont été formulées :

- vulgariser les textes existants en matière de réglementation du numérique, en lien avec le secteur culturel ;
- mettre en place un groupe de concertation interministériel (CIL, MCAI, commerce, brigade cybercriminalité, douanes, sécurité) pour une synergie d'actions en faveur du développement du secteur culturel à l'ère du numérique ;
- organiser des ateliers d'incubation des acteurs sur l'économie culturelle créative en lien avec le numérique ;
- instaurer un cadre de concertation et de coordination entre les différents ministères concernés ;
- élaborer une stratégie nationale sur le commerce électronique.

III.46. Rencontre de validation du rapport provisoire de l'étude de faisabilité de l'initiative Jeunesse et Numérique pour le Développement (JND)



Le Ministère en charge de l'économie numérique, a conçu, en 2018, une initiative dénommée « Jeunesse et Numérique pour le Développement » dans le but de former et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans le domaine du numérique.

Cette rencontre a permis de valider l'étude de faisabilité de l'initiative « Jeunesse et Numérique pour le Développement » qui intégrera l'état des lieux en matière de promotion de l'employabilité dans le domaine du numérique.

III.47. Participation de la CIL à une visioconférence sur la présentation de la plateforme de suivi de vaccination contre la COVID-19

L'OMS a tenu une visioconférence avec la CIL et le Ministère de la Santé pour leur proposer une solution « open source » de suivi des patients à chaque étape de la vaccination contre la COVID-19. La plateforme est composée d'une application web, mobile, d'une messagerie, d'un tableau de bord des statistiques d'évolution de la campagne. Aussi, elle collecte des données biométriques qui restent optionnelles ainsi que des numéros de téléphone qui sont obligatoires. Ces données seront hébergées sur des serveurs du Ministère de la santé en local.

Cette visioconférence a permis à la CIL de s'assurer que la plateforme en conception prendra en compte la protection des données à caractère personnel.

III.48. Participation de la CIL à l'atelier sur l'élaboration du document de stratégie sur la protection des données à caractère personnel

La CIL a pris part le 27 mai 2021 à un atelier sur l'élaboration du document de stratégie sur la protection des données à caractère personnel, assorti d'une feuille de route pour un plaidoyer. L'atelier était organisé par l'Association des Utilisateurs des TIC (ASUTIC) en partenariat avec le Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA).

En tant qu'Autorité en charge de la protection des données au plan national, les représentants de la CIL ont formulé des observations de forme et de fond pour l'amélioration du document de stratégie et plaidoyer pour le renforcement de la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso.

A cet effet, la CIL a fait les suggestions suivantes :

- enrichir le document en précisant davantage le contexte de l'étude ;
- impliquer tous les acteurs de la protection des données ;
- élaborer une note technique en vue de faciliter le plaidoyer auprès des Autorités.

III.49. Participation de la CIL à la Campagne Nationale de Cyberprudence (CNCP)

Le 17 Mai 2021, la CIL a pris part à une campagne de sensibilisation, placée sous le parrainage de Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, Présidente de la CIL, à l'occasion du lancement officiel de la première édition de la CNCP-2021. Cette campagne, initiée au profit des élèves et étudiants de l'Institut Burkinabè des Arts et Métiers (IBAM), a été organisée par l'Association pour la Protection du CyberEspace National (APCEN) et avait pour objectif de les sensibiliser aux risques liés à l'utilisation des TIC et leur apprendre les règles de base pour une meilleure utilisation saine du numérique.

La CIL a fait une communication sur le thème « CyberPrudence : Règles de base pour se protéger des cyberattaques ». Elle a saisi cette opportunité pour présenter aux participants les missions de l'institution, l'importance des données à caractère personnel et l'intérêt de mettre en place des mécanismes pour assurer leur protection. Elle a aussi abordé les avantages et les dangers de l'internet et des réseaux sociaux et prodigué des conseils pratiques pour une vie numérique plus saine.



Plus de 200 étudiants toutes filières confondues ont pris part à ce séminaire de sensibilisation.

III.50. Participation de la CIL à la relecture des curricula de formation de l'Ecole Supérieure SUP' MANAGEMENT

Les 20 et 21 octobre 2021, la CIL a participé à la relecture des programmes de l'école supérieure SUP' MANAGEMENT. Cet atelier avait pour objectif de conformer les curricula d'enseignement de l'établissement aux exigences du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

L'atelier s'est déroulé en présentiel et en ligne et a regroupé une trentaine de participants, chacun selon son domaine d'intervention.

Dans le cadre des réformes engagées par l'école, il est envisagé des séances de sensibilisation à l'endroit des étudiants sur la protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

III.51. Participation de la CIL à la première session ordinaire de la Stratégie Nationale de Cybersécurité (SNCS)

Dans le but d'assurer la sécurité et la résilience de son cyberspace au regard des menaces de plus en plus grandissantes et de formes diverses, l'Etat burkinabè a adopté, à l'instar d'autres pays, une Stratégie Nationale de Cybersécurité.

La SNCS a pour but de renforcer la sécurité et la résilience des infrastructures et de contribuer à assurer, dans l'environnement numérique, la protection des citoyens, des professionnels et des acteurs de la vie publique. A l'horizon 2023, le Burkina Faso disposera d'un cyberspace de confiance favorable au développement économique et social.

Pour atteindre cet objectif de mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie, un Conseil National de Suivi (CNS)-SNCS a été mis en place dont le rôle principal est l'orientation et la supervision des actions.

La CIL en tant qu'acteur de l'écosystème du

numérique, est membre de ce CNS-SNCS. Elle a pris part à la première session ordinaire du CNS-SNCS, le 24 juin 2021, à Ouagadougou.

Les travaux ont consisté à :

- la présentation de la SNCS du Burkina Faso ;
- l'amendement et la validation de la note explicative de mise en œuvre de la SNCS 2019 et 2020 ;
- l'examen et l'adoption du projet de PTBA 2021.

A l'issue de la rencontre, les participants ont fait quelques suggestions :

- prendre en compte les activités réalisées par les autres structures sur la période 2019 et 2020 concourant à la mise en œuvre de la SNCS ;
- partager avec les autres structures la réalisation des activités inscrites au PTBA 2021 de la SNCS avec transfert de ressources ;
- faire le point des ressources financières mobilisées et les valoriser dans le document.



Au cours de l'année écoulée, diverses actions de communication ont été entreprises sous l'égide de la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP). Elles avaient pour objectif de faire connaître davantage l'institution, ses missions, notamment ses activités de sensibilisation et de formation sur le terrain.

Dans les faits, il s'est agi de conduire des actions de communication de masse (radio, presse écrite, télévision et médias sociaux), mais aussi des initiatives de relations publiques.

IV.1. Activités de communication réalisées

A l'instar des années précédentes, la CIL a pris des initiatives de communication et a eu recours à plusieurs organes de presse pour la couverture médiatique de ses différentes activités de sensibilisation.

Les activités médiatiques réalisées sont essentiellement des reportages, des communiqués de presse, des entretiens et des interviews.

Plusieurs organes de presse comme la Radiodiffusion-Télévision du Burkina (RTB), le quotidien de service public SIDWAYA, l'Observateur Paalga, les journaux en ligne comme Lefaso.net, Burkina 24 et la télévision privée BURKINA INFO ont été les plus sollicités. La radio savane Fm et la RTB2 Bobo et Dédougou ont accompagné également la CIL dans ses actions de communication de masse.

En somme, des dizaines de reportages, d'entretiens et d'interviews ont été faits au profit de la CIL.

Il est à noter que les jeux radiophoniques ont été réalisés aussi bien en français qu'en langues nationales (Mooré et Dioula) dans les régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun. Le tableau ci-dessous récapitule les activités médiatiques de la CIL de l'année 2021.

Tableau 5: Situation de l'activité médiatique de la CIL courant 2021

Genres	Presse écrite	Presse en ligne	Radio /Télé	Nombre	Objet
Reportages/ comptes rendus	24	24	26	74	Augmenter la visibilité de la CIL, publication des articles
Interviews	1	1	2	4	Préparatif de la Journée Internationale de Protection de Données à caractère Personnel (JIPDP), Placement en ligne
Entretiens	0	0	2	2	Information et sensibilisation sur la protection des données à caractère personnel
Communiqué de presse	2	2	0	4	Interpellation au respect des règles de Protection des Données à caractère personnel (PDP) lors de l'installation de la Vidéo surveillance dans les locaux à usage professionnel
Jeux radiophonique	0	0	16	16	Sur les questions de protection des données à caractère personnel et de la vie privée
Spots et insertions-presse	0	0	2	2	JIPDP
Total	27	27	48	102	



IV.2. Relations publiques

Dans le cadre des actions de visibilité et de renforcement des liens institutionnels, la CIL a développé des initiatives de rapprochement, ainsi que des visites de courtoisies auprès de structures partenaires. Dans cette même dynamique elle a aussi reçu des visites de personnalités et de délégations d'autres structures en vue de la mutualisation de leurs actions communes. Parmi elles, on peut citer :

- **Célébration de la journée internationale de protection des données à caractère personnel**

A l'occasion de la commémoration de la journée internationale de protection des données à caractère personnel, diverses activités ont été organisées le 28 janvier 2021, en vue de rapprocher la CIL des citoyens. En plus des émissions médiatiques, des journées portes ouvertes ont été organisées pendant plusieurs jours ce qui a permis un rapprochement des populations avec l'institution. Ce fut une occasion pour le public de visiter les stands dressés à cet effet et de poser directement leurs préoccupations aux techniciens du droit et de l'informatique.

- **Participation à la Semaine du Numérique**

La CIL a marqué sa présence à la 17ème édition Semaine du Numérique du 9 au 13 novembre 2021 à Bobo-Dioulasso en organisant des communications et des actions de sensibilisation-information sur la protection des données à caractère personnel et de la vie privée. Cette participation a permis à l'institution de se rapprocher davantage des professionnels issus du monde du numérique ainsi que du public de la ville de Sya.

Par ailleurs, par ce canal, la CIL optimise ses actions d'information et de sensibilisation pour toucher la population sur la problématique de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

En outre, la présente édition a servi de tribune à la CIL pour renforcer son ancrage dans l'univers des acteurs du cyber espace.

- **Visite de la Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (HAPDP) du Niger et signature de convention**

Dans le cadre du développement de la coopération sous régionale et internationale, la CIL et la HAPDP du Niger ont procédé le 06 juillet 2021 à Ouagadougou, à la signature d'une convention de partenariat entre les deux structures en charge de la protection des données à caractère personnel dans leurs pays respectifs. Avec cette convention, les deux Autorités sœurs sont désormais engagées à travailler ensemble et avec efficacité pour assurer la protection des données à caractère personnel de leurs citoyens respectifs au regard des enjeux liés à la question des données à caractère personnel, doublée de la problématique de la cybercriminalité, du fait de l'expansion des TIC.



Une délégation de la CIL conduite par sa présidente, Mme Marguerite Ouédraogo a été reçue en audience par la Ministre de la Justice et des droits humains Mme Victoria Kibora pour échanger sur l'adoption des textes d'application.



La CIL a reçu la visite du représentant de la CROIX ROUGE INTERNATIONALE venu l'encourager pour les différentes actions

● Visite au ministère de la justice

Une délégation de la CIL conduite par sa présidente, Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, a été reçue par la Ministre de la justice, des droits humains, garde des sceaux, Madame Victoria KIBORA le 6 décembre 2021.

Au cours de cette audience, la présidente de la CIL a remercié de vive voix, la garde des sceaux pour son accompagnement et son implication pour l'adoption de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Elle a saisi aussi l'occasion pour présenter à la ministre de la justice et à ses collaborateurs, les actions menées par la CIL et solliciter son appui pour l'adoption des textes d'application de cette loi afin de la rendre opérationnelle.

● Visite de courtoisie du Comité International de la Croix Rouge (CICR)

Le Chef de la délégation du CICR au Burkina Faso, Monsieur Laurent SAUGY a été reçu en audience le mercredi 21 juillet 2021 par la Présidente de la CIL, Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE.

Le haut représentant de cette organisation humanitaire dit être venu saluer et remercier la CIL des efforts fournis pour la protection des données à caractère personnel des citoyens.

Monsieur SAUGY a particulièrement salué l'accompagnement et le soutien de la CIL au profit du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) dans la conduite de ses activités sur le terrain, notamment dans l'encadrement de la collecte, le traitement des données à caractère personnel des personnes déplacées internes et des personnes indigentes. L'hôte d'un jour a, par ailleurs, partagé avec les responsables de la CIL le besoin d'une collaboration dans le domaine de la protection des données à caractère personnel.

● Visite à Savane FM, Wat FM et Lefaso.net

Dans le cadre de la célébration de la journée internationale de protection des données à caractère personnel, une délégation de la CIL conduite par Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, accompagnée des Commissaires de la CIL et des responsables des services techniques, a visité les médias audiovisuels notamment Savane FM, 3TV et les Editions lefaso.net.

Cette démarche vise à échanger avec les responsables de presse et les journalistes sur les missions de l'institution et les actions de communication déployées autour de la problématique de la protection des données à caractère personnel, de la vie privée, le bon usage des réseaux sociaux, de l'internet et de la cybercriminalité.



Les échanges directs ont permis en effet aux hommes de médias de mieux appréhender les véritables enjeux de la protection de données à caractère personnel et de la vie privée dans un contexte de boom technologique et des réseaux sociaux.

- **Signature de convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN)**

Une délégation du MENAPLN conduite par Monsieur le Ministre, le Professeur Stanislas OUARO, a procédé à la signature d'une convention entre son département et la CIL en vue de la prise en compte de la question de protection des données à caractère personnel dans les programmes d'enseignement au Burkina Faso.

Cette convention permettra à la CIL d'accompagner le MENAPLN dans l'élaboration des modules de formation et les curricula à intégrer dans la formation des élèves en termes d'éducation au numérique et à la protection de leur vie privée. Aussi, vise-t-elle la réalisation d'activités de sensibilisation des acteurs de l'éducation sur les enjeux du numérique, la protection des données à caractère personnel et la vie privée.

- **Signature de convention avec l'IST**

En marge de la célébration de la journée internationale de protection de données qui s'est tenue le 28 janvier 2021, la CIL et l'Institut Supérieur de Technologies ont signé une convention de partenariat le 25 janvier 2021. Ce partenariat stratégique permettra aux deux structures d'agir de façon concertée dans le domaine de la formation, de l'information et de la sensibilisation au profit des futurs cadres en formation dans cet institut supérieur.

- **Signature de convention avec la RTB2 Hauts-Bassins**

En vue de toucher toutes les populations du grand Ouest à travers les médias, la CIL et la RTB2 Hauts-Bassins sont désormais liées par une convention de partenariat. L'acte de signature est intervenu le 22 mars 2021 à Bobo-Dioulasso par les premiers responsables. Cette nouvelle dynamique de communication de proximité va offrir de plus grandes possibilités à la CIL de sensibiliser les populations sur les questions de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée et accroître sa visibilité par ce canal.



Dans le registre des signature de convention de partenariat, la CIL , le MENAPLN et l'IST sont désormais liés par une vision commune



CHAPITRE 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION

- **Audience à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**

Dans l'optique de renforcer la coopération sous régionale, une délégation de la CIL conduite par la Présidente, Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE a été reçue, le 30 juillet 2021 en audience par le Commissaire en charge du département du développement de l'entreprise, des mines, de l'énergie et de l'économie numérique de la Commission de l'UEMOA, Monsieur. Paul Koffi KOFFI.

Les deux personnalités ont échangé sur les initiatives à développer pour une meilleure protection des données à caractère personnel et de la vie privée des citoyens dans l'espace communautaire.

- **Visite de la coordonnatrice du Service d'Information du Gouvernement (SIG)**

Une délégation du SIG conduite par sa coordonnatrice Madame Mafarma SANOGO, a rendu une visite de courtoisie à Madame la Présidente de la CIL le 22 juillet 2021. A l'issue de cette rencontre, la responsable du Service d'Information du Gouvernement a fait comprendre que c'est une nouvelle dynamique de communication au profit de la CIL qui verra le jour avec l'accompagnement du SIG. Madame Marguerite OUEDRAOGO /BONANE a salué cette démarche du SIG visant à accompagner sa structure pour une communication appropriée en vue d'une meilleure compréhension de la problématique de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée au profit des burkinabè.



Dans une perspective de la dynamisation de la communication de la CIL, la Coordonnatrice du service d'information du gouvernement(SIG) a rendu une visite à la présidente de la CIL.



La CIL a pour mission principale de veiller au respect des dispositions de la loi n° 001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel en contrôlant l'usage des technologies de l'information et de la communication appliqué aux traitements des données à caractère personnel. Ce contrôle porte notamment sur l'accomplissement des formalités préalables et la conformité des traitement aux dispositions de la loi portant protection des données à caractère personnel.





I. Accomplissement des formalités préalables

L'une des missions confiées à la CIL est de recenser les fichiers contenant des données à caractère personnel mis en œuvre par des responsables de traitement établis sur le territoire national, ou, sans y être établis, recourent à des moyens de traitements situés sur le territoire du Burkina Faso.

Pour la réalisation de cette mission, la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, a prévu des formalités à accomplir à cet effet auprès de la CIL.

Il s'agit de :

- la demande d'avis ou de conseils ;
- la déclaration normale de traitement ;
- la demande d'autorisation de mise en œuvre de traitement.

Afin de permettre aux responsables de traitement de se conformer aux obligations prévues par la loi, la CIL a défini une procédure de saisine relative aux différentes formalités ci-dessus listées.

A. Procédure de saisine de la CIL

La CIL est saisie dès lors que le responsable de traitement dépose auprès de son service courrier les formulaires de déclaration de traitements, dûment remplis et signés par lui.

Trois formulaires sont disponibles à cet effet :

- le formulaire « Identification du responsable de traitement » ;
- le formulaire « Description de traitement » ;
- le formulaire « Annexe transfert de données hors du Burkina ».

Les formulaires permettent au responsable de traitement de décliner son identité et de donner les informations sur les caractéristiques de son projet de traitement de données. Ils peuvent être directement retirés auprès des services techniques de la CIL ou téléchargés sur son site internet, à l'adresse www.cil.bf.

B. Formalités préalables

Plusieurs formalités préalables sont prévues, selon la nature du traitement et la qualité de son responsable. Il s'agit des demandes de conseils, d'avis, d'autorisation et de déclaration normale de traitements.

I.1. Demandes de conseils

Une demande de conseils est une requête adressée à la CIL par un responsable de traitement avant ou pendant la mise en œuvre d'un traitement et demandant la conduite à tenir ou les mesures à prendre afin de s'assurer que les manipulations des données sont conformes à la loi.

Au cours de cette année, la CIL s'est prononcée sur deux demandes de conseils.

a. La demande de conseils de Moov africa Burkina

Le 07 décembre 2021, le Directeur Général de Moov Africa a saisi la CIL pour avis sur la communication des données de ses clients post-payés à la demande du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC).

En guise de réponse, la CIL a rappelé qu'elle a déjà été saisie pour avis par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances. L'avis portait sur un projet de décret portant intégration des données sur les antécédents de crédits et de paiement de la clientèle des grands facturiers à la plateforme électronique de partage des informations sur le crédit.

A cette occasion, elle a émis un avis favorable et formulé les recommandations suivantes :

- le respect du principe de la proportionnalité dans la collecte ;
- le respect du principe de consentement des clients avant la collecte ;
- la limitation de la collecte aux données des clients post-payés concernant les opérateurs de téléphonie mobile.



Relativement à la requête de Moov Africa, la CIL l'a autorisé à communiquer les données sollicitées en recommandant d'informer la clientèle sur la nature des informations qu'il communiquera au BIC.

b. La demande de conseils de Orange Bank Africa

Suite à une demande d'audience, la CIL a reçu une équipe de Orange Bank Africa de Côte d'Ivoire, en visite au Burkina Faso, pour une mission précurseur à l'ouverture de leur succursale du Burkina Faso.

Au cours de cette rencontre, l'équipe de Orange Bank Africa a présenté :

- les activités de la banque ;
- les perspectives d'implantation de la succursale ;
- la politique de protection des données à caractère personnel de la banque.

A l'issue de cet exposé, la CIL a formulé des recommandations sur la prise de mesures de sécurité techniques et organisationnelles, l'hébergement des données et les procédures préalables à la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel.

1.2. Demandes d'avis

La demande d'avis est relative aux traitements des données à caractère personnel opérés pour le compte de l'Etat, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou d'une personne morale de droit privé gérant un service public.

Ces traitements sont décidés par acte législatif ou réglementaire pris après avis motivé de l'Autorité de contrôle.

En 2021, la CIL a été sollicitée sur trois demandes d'avis.

a. La demande d'avis relative aux réalisations et publications de vidéos et photos sur le Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO (CHU-YO)

Le 06 avril 2021, la CIL a été saisie par le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO, d'une demande d'avis portant sur des réalisations et publications de vidéos et photos sur le CHU-YO.

Il ressort de cette requête que le CHU-YO fait l'objet de publications d'images ou de vidéos sur ses activités internes, sans autorisation préalable par des personnes physiques ou morales dans des buts et intentions inconnus de l'hôpital.

Estimant que cette situation est de nature à nuire aux intérêts du CHU-YO en terme d'image, ou à l'exposer à des risques juridiques liés à la publication des images des patients, l'hôpital a saisi la CIL aux fins de s'informer sur :

- les conditions et les modalités de production et de diffusion d'images et de vidéos ou de reportages divers sur l'institution, ses services, ses activités et ses malades ;
- la conduite à tenir quant aux vidéos déjà réalisées et publiées.

À l'occasion de la quatrième session ordinaire des membres de la CIL en date du 29 avril 2021, le collège des Commissaires s'est prononcée par délibération n°2021-000002 du 14 mai 2021 sur les conditions de prise et de publication d'images et la conduite à tenir quant aux vidéos déjà réalisées et publiées.

La CIL a d'abord reconnu la responsabilité du CHU-YO sur les traitements effectués et a recommandé :

- de sensibiliser le personnel à une meilleure protection des données à caractère personnel des patients ;
- de prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données ;
- de saisir l'organe compétent en matière de régulation des médias pour les cas de réalisation et diffusions des reportages ;
- d'inviter le personnel au respect strict des principes d'éthique et de déontologie.



b. La phase pilote du projet SAUVIE

La CIL a été saisie d'un projet de mise en œuvre de traitement dénommé « SAUVIE » ou « Sauve une Vie ». Il s'agit d'un bracelet qui indique l'identité du porteur et qui a pour finalité de faciliter son identification et de partager ses informations avec les services de santé pour sa prise en charge en cas d'accident ou d'urgence.

Par délibération n°2019-01 du 19 mars 2019 de la session ordinaire des membres, la Commission avait autorisé la mise en œuvre d'une phase pilote du projet sous réserve de la prise de mesures visant à assurer la sécurité et la confidentialité des données, au respect des droits des personnes.

Le 24 novembre 2020, le responsable de traitement, a de nouveau, saisi la CIL aux fins de présenter les résultats de la phase pilote.

La CIL a pris connaissance des résultats de la phase pilote et a aussi effectué une mission de contrôle vérification auprès du responsable de traitement.

La mission a pu confirmer les innovations suivantes déjà transmises à la CIL :

Par délibération n°2021-000003 du 31 mai 2021, le Collège de commissaires a pris acte des résultats de la phase pilote et a autorisé la mise en œuvre du projet sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :

- assurer la sécurité et la confidentialité des données ;
- veiller au respect des droits des personnes ;
- prendre attache avec le Ministère de la Santé en vue d'un accompagnement ;
- soumettre à la CIL, pour appréciation l'éventuelle phase de constitution d'un dossier patient par le projet.

c. La pointeuse biométrique de BRAKINA

Le 05 mars 2021, le Directeur Général des Brasseries du Burkina Faso (BRAKINA) a saisi la CIL d'un dispositif de pointeuse biométrique. La pointeuse biométrique de la BRAKINA a pour finalité le contrôle des horaires des employés et de leur paie.

Par délibération n°2021-000004 du 1er décembre 2021, le Collège de commissaires a relevé que le recours aux dispositifs biométriques est généralement autorisé pour les finalités suivantes :

- le contrôle d'accès aux locaux limitativement identifiés par l'organisme comme devant faire l'objet d'une restriction de circulation ;
- le contrôle d'accès aux appareils et applications informatiques professionnels limitativement identifiés de l'organisme.

Pour les autres cas, le responsable de traitement doit démontrer la nécessité de recourir à un traitement de données biométriques, en indiquant les raisons pour lesquelles le recours à d'autres dispositifs d'identification ou mesures organisationnelles ne permettent pas d'atteindre la finalité visée.

La CIL, après audition du responsable de traitement et des missions de contrôle sur le terrain, a autorisé la poursuite de la mise en œuvre du traitement qui existait depuis 2011, sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :

- veiller au respect des droits des personnes par le responsable de traitement ;
- former le personnel de la BRAKINA à une meilleure protection des données à caractère personnel ;

A l'occasion de cette délibération, la CIL entend encadrer l'utilisation de la biométrie au Burkina Faso.

I.3. Des demandes d'autorisation

Les demandes d'autorisation concernent d'une part, l'autorisation normale de mise en œuvre de traitement et d'autre part, l'autorisation de transfert de données hors du Burkina Faso.

a. Autorisation normale de mise en œuvre de traitement

La demande d'autorisation normale de mise en œuvre de traitement est celle relevant de la liste des traitements limitativement soumis au régime d'autorisation. Cette liste est définie par l'article 31 de la loi.



Au cours de l'année 2021, la CIL a enregistré trois demandes d'autorisation de mise en œuvre de traitement dont deux dans le domaine de la santé et une relative au traitement de données biométriques.

b. Autorisation de transfert de données hors du Burkina Faso

En vue de garantir la protection des droits des personnes concernées, la loi interdit à tout responsable de traitement de transférer des données à caractère personnel hors du Burkina Faso sans l'autorisation expresse de la CIL.

Les articles 42 et suivants de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 définissent les conditions de transfert des données.

Dans cette rubrique, la CIL a examiné et autorisé le transfert de 38 traitements de données à caractère personnel.

Préalablement à tout transfert, la CIL apprécie le niveau adéquat de protection des données dans le pays destinataire en vérifiant les garanties apportées par le responsable de traitement et en s'assurant que le pays dispose d'un cadre juridique et institutionnel de protection des données.

En ce qui concerne les finalités des transferts, elles ont trait à l'hébergement, à l'analyse et aux transferts de données des filiales vers les maisons mères.

1.4. Déclarations normales de traitement

La déclaration normale de traitement est toute demande provenant d'un responsable de traitement et ayant pour but l'accomplissement des formalités préalables dont le traitement ne figure pas sur la liste suivante :

- les traitements soumis à demande d'avis ;
- les traitements soumis à demande d'autorisation ;
- les traitements relevant du régime de la déclaration simplifiée ;
- les traitements exemptés des formalités de déclaration.
- En somme, la déclaration normale peut être interprétée comme un régime résiduel.

En somme, la déclaration normale peut être interprétée comme un régime résiduel.

Au cours de cette année, la CIL a reçu 98 déclarations de traitements contre 56 l'année précédente, soit une croissance de 75%. Cette croissance, fruit des actions de communication de la CIL témoigne de l'intérêt de plus en plus croissant des responsables de traitement à se conformer aux dispositions de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Ces traitements concernent en majorité les dispositifs de vidéosurveillance, le développement des applications dans le domaine de la santé, de transfert de monnaie, les collectes de données dans le cadre d'études, etc.





II. Missions de contrôle

Aux termes de l'article 57 de la loi, la CIL peut, en cas de besoin, charger ses membres, assistés des agents et, le cas échéant, d'experts, de procéder sur place à des missions de vérifications et de contrôles à l'égard de tout traitement de données à caractère personnel.

A cet effet, la CIL a effectué des missions de contrôles et vérifications dont l'objectif est de vérifier la conformité des traitements mis en œuvre par les responsables de traitement aux dispositions de la loi.

Ces missions de contrôle au nombre de cent quarante-deux (142), ont porté sur divers traitements en lien avec la biométrie, la vidéosurveillance, les plateformes de transactions monétaires, les plateformes de traitement de données de santé.

De ces contrôles, on relève des insuffisances dans certains traitements comme :

1. la disproportionnalité des données collectées ;
2. l'hébergement des données hors du pays sans autorisation préalable de la CIL ;
3. l'hébergement des données de santé hors du pays nonobstant l'interdiction de la loi ;
4. la mise en œuvre de certains traitements non déclarés à la CIL ;
5. le non-respect des droits des personnes, notamment le consentement des personnes concernées dans le traitement de leurs données à caractère personnel.

Le tableau ci-dessous récapitule la liste des responsables de traitements et la nature des traitements contrôlés.

Tableau 6 : Nature des traitements contrôlés

Nature des traitements	Nombre de contrôles effectués
Videosurveillance	36
Caméra embarquée sur les véhicules	08
Biométrie	20
Plateformes de transactions monétaires	19
Plateformes de traitement de données de santé	54
Sites Web collectant des données personnelles	2
Autres traitements	3
TOTAL	142

Au cours de ces missions, les équipes de contrôle ont vérifié :

- la proportionnalité des données collectées ;
- le respect des droits des personnes ;
- l'existence des mesures de sécurité et de confidentialité ;
- le fonctionnement des applications ;
- la finalité des traitements ;
- les conditions d'hébergement des données ;
- les conditions de transfert des données à l'étranger.

A l'issue de ces contrôles, des recommandations ont été formulées à l'endroit des différents responsables de traitement pour une meilleure prise en compte de la protection des données à caractère personnel .

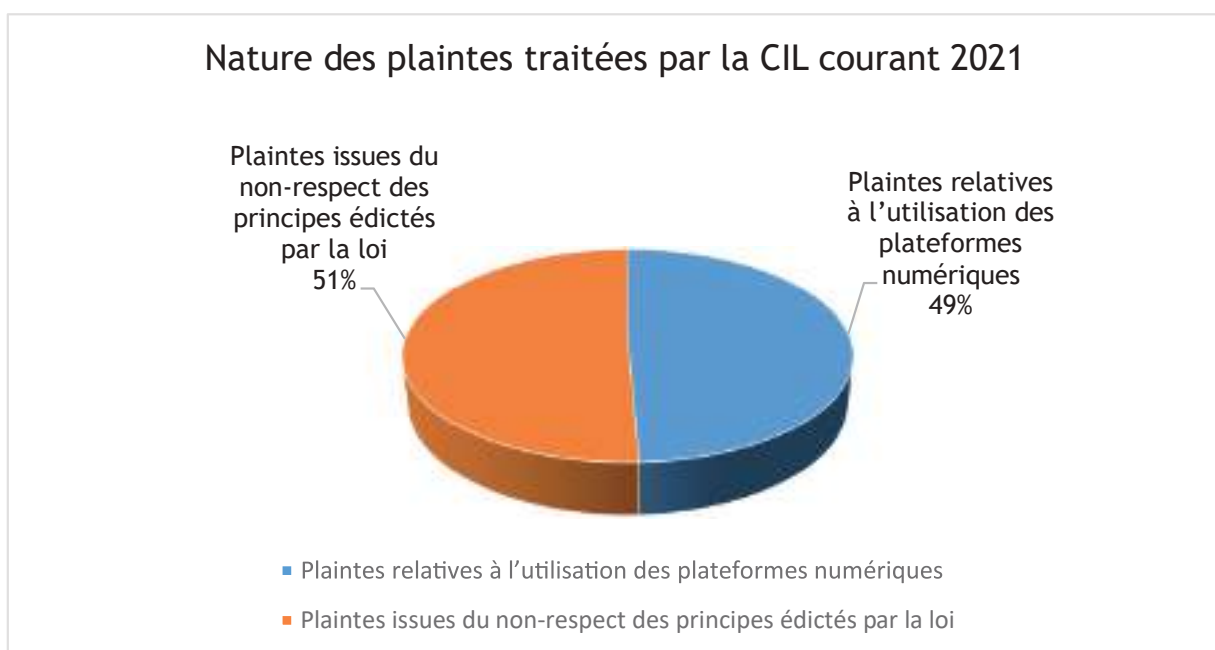


Bénéfique pour la liberté d'expression, l'évolution des technologies est, dans le même temps, porteuse de menaces pour la protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Un délicat équilibre doit être établi entre les droits des personnes concernées et les intérêts des responsables de traitement. Pour ce faire, la loi confère à la CIL le pouvoir de recevoir des dénonciations aux manquements aux dispositions de la loi et de traiter les plaintes des personnes concernées en cas de violation de leurs données à caractère personnel.

Au cours de l'année 2021, la CIL a enregistré et traité au total 965 cas de plaintes liés à la violation des données à caractère personnel contre 834 en 2020.

En vue d'apporter des réponses adéquates au processus de traitement et de prévenir les violations, les 965 plaintes ont fait l'objet d'analyse selon les critères suivants :

- Cas de violation selon la source



Graphique 1 : Illustration des cas de plaintes selon les sources de la violation

Cette analyse permet à la CIL de déceler la source des plaintes. En effet, elle révèle que presque la moitié des plaintes provient des responsables de traitements qui collectent et mettent en œuvre les traitements au quotidien. Ce constat invite la CIL à intensifier davantage ses actions de sensibilisation à l'endroit des responsables de traitement, à redoubler d'ardeur dans les missions de contrôle vérification et à sanctionner les cas de manquement.

L'autre partie des plaintes est liée à l'utilisation des plateformes numériques (réseaux sociaux, messagerie instantanée, adresse mail, site web, blog etc.).

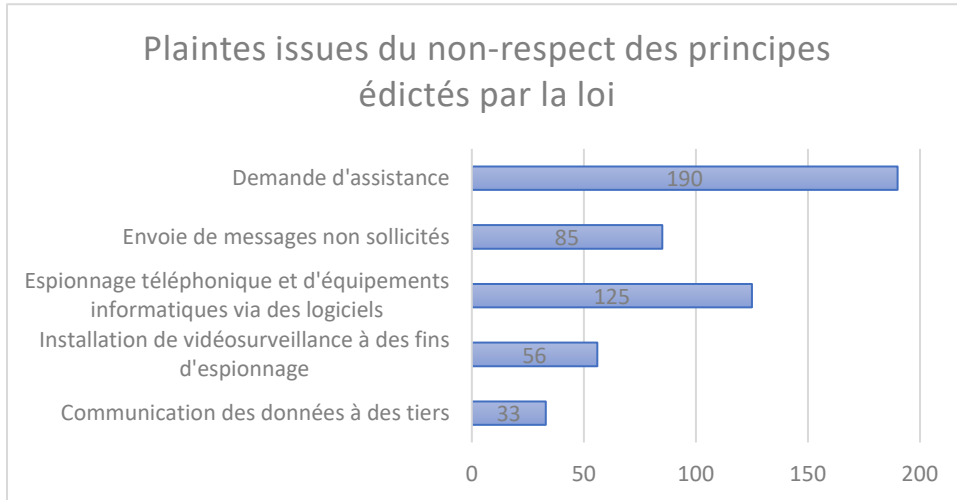
En effet, ces statistiques traduisent la vulnérabilité des personnes physiques qui utilisent les différentes plateformes numériques.

En guise de solutions, les actions de sensibilisation doivent être intensifiées en vue d'un changement de comportements et d'adoption de bonnes pratiques pour se protéger. Des pistes de solutions sont aussi à explorer avec les géants du numérique.



CHAPITRE 3 : TRAITEMENT DES RECLAMATIONS, PETITIONS ET PLAINTES

• **Nature des violations pour non-respect des principes édictés par la loi**

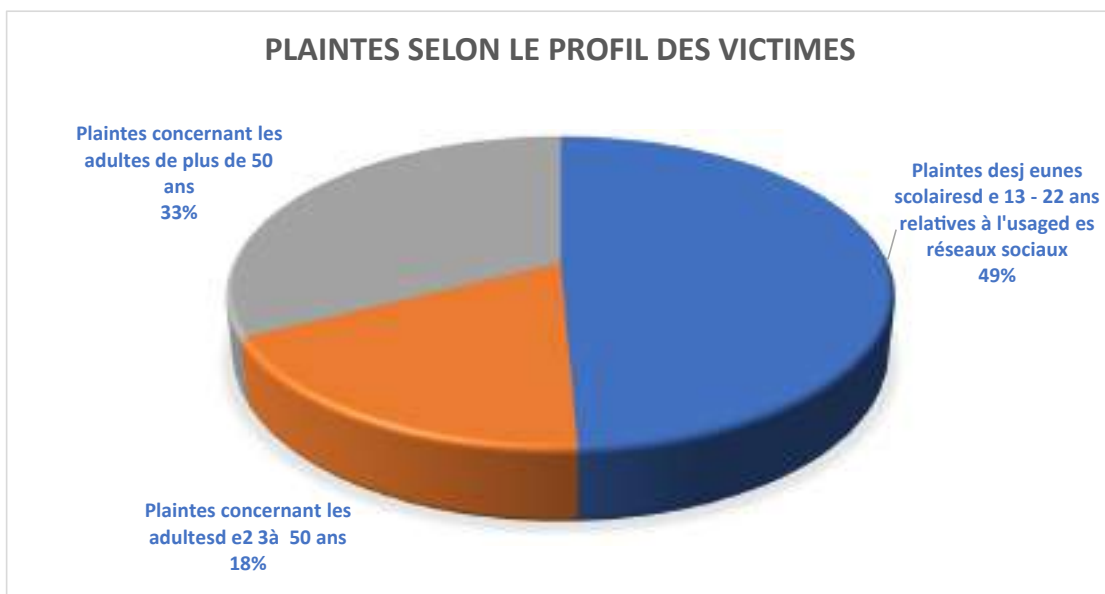


Graphique 2 : Illustration de la nature des manquements commis par les responsables de traitement

Cette analyse, selon la nature des manquements commis par les responsables de traitement, permettra à la CIL de les regrouper pour échanger dans le but de mettre fin à ces cas de violation. Parmi ces violations, la non-assistance des personnes concernées dans l'exercice de leurs droits vient en première position. Ce qui illustre une atteinte au principe du respect des droits des personnes, édicté par la loi.

De même, ces informations permettront à la CIL de mieux orienter ses actions à l'endroit des responsables de traitement en vue d'obtenir une meilleure protection des données des personnes concernées.

• **Cas de violation selon les tranches d'âge des victimes**



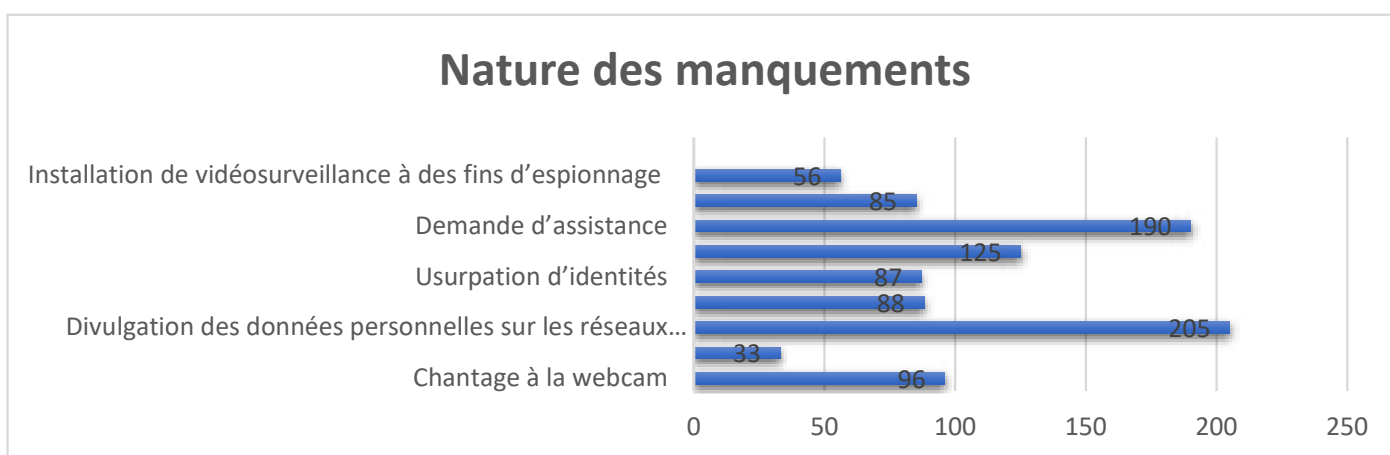
Graphique 3 : Illustration des cas de violation selon les tranches d'âge des victimes



L'analyse des données permet de constater que la frange jeune sensée être à l'abri des dangers des TIC est la plus souvent victime. En outre, le constat est que sur les 965 plaintes, 476 ont été formulées par les jeunes scolaires et étudiants dans l'utilisation des réseaux sociaux. Il s'avère plus que jamais nécessaire pour la CIL d'intensifier son programme de sensibilisation au profit des élèves et étudiants.

Egalement, les données révèlent que les adultes sont aussi victimes et ont par conséquent besoin d'être sensibilisés. Concernant les 489 autres plaintes, elles émanent des adultes, de couches socio-professionnelles diverses.

- Cas de violation selon l'objet de la plainte



Graphique 4 : Illustration des plaintes selon leur objet

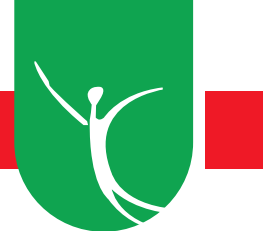
Cette analyse qui permet de comprendre l'objet des plaintes des victimes révèle que le chantage à la webcam, la divulgation de données à caractère personnel sur les réseaux sociaux, le piratage de comptes et l'usurpation d'identité sont les cas les plus fréquents. Ces informations pourront être capitalisées afin d'orienter les thématiques et les messages des futures campagnes de sensibilisation de la CIL.

La CIL, lorsqu'elle est saisie, développe plusieurs initiatives afin de rétablir les victimes dans leurs droits. Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de plaintes reçues au cours de cette année, ainsi que le processus de traitement.



Tableau 7: Récapitulatif des plaintes enregistrées et traitées par la CIL courant 2021

TYPES D'INFRACTIONS	NOMBRE	ACTION	OBSERVATION
Chantage à la webcam	96	Assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> Suppression des contenus malveillants suite à des requêtes envoyées à la représentation Afrique de l'Ouest de Facebook
Communication de données à des tiers	33	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec les plaignants ; Auditions des responsables de traitements 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure adressée aux responsables de traitements ; Rapport constatant le respect de la mise en demeure suite à des missions de contrôles
Divulgence des données à caractère personnel sur les réseaux sociaux et les messageries instantanées	205	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec les plaignants ; Auditions des présumés auteurs identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> Suppression des informations compromettantes suite à des mises en demeure ; Suppression de certaines informations malsaines suite à des requêtes formulées auprès de Facebook
Piratage de comptes	88	<ul style="list-style-type: none"> Requêtes auprès de serveurs de messagerie ou de réseautage ; Assistance dans la récupération des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> Récupération de la totalité des comptes piratés
Usurpation d'identités	87	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique aux fins de la récupération des comptes ; Suppression des faux comptes. 	
Espionnage téléphonique et d'équipements informatiques via des logiciels	125	Assistance des plaignants dans la sauvegarde des données et la réinitialisation des équipements	Orientation des plaignants vers les services compétents



Demande d'assistance	190	Assistance des demandeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Paramétrages des comptes ; • Suppression de comptes (personnes décédées, multiples comptes).
Envoi de messages non sollicités	85	Entretien avec les plaignants	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des plaintes portent sur la réception des messages non sollicités • Il faut noter que la loi n°001-2021/ AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel interdit la prospection sans le consentement des personnes concernées
Installation de vidéosurveillance à des fins d'espionnage	56	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de missions de vérifications et de contrôles auprès des organismes visés; • Mise en demeure de cesser la violation ; • PV constatant la cessation de la violation suite à une mission de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de séances de sensibilisation auprès des organismes • Proposition d'un projet de délibération encadrant l'installation de dispositifs de vidéosurveillance
Total des plaintes traitées : 965			



Dans un monde du « tout numérique », la mission assignée à l'Autorité de protection des données à caractère personnel est de contrôler l'usage des technologies de l'information et de la communication appliqué aux traitements des données à caractère personnel de sorte à ce qu'elles ne portent pas atteinte aux droits des personnes concernées.

La CIL met en œuvre cette mission en assurant une veille juridique et technologique. Cette veille lui permet de se tenir informée des évolutions législatives et technologiques dans le domaine de la protection des données à caractère personnel, afin d'aider les personnes et les administrations à adapter les traitements des données à caractère personnel à ces évolutions.

I. Veille juridique

La veille juridique permet de constater les insuffisances du cadre juridique de la protection des données à caractère personnel. Elles sont palliées par la proposition au Gouvernement de toutes mesures législatives ou réglementaires de nature à adapter la protection des libertés à l'évolution des procédés et techniques informatiques. La CIL toujours dans sa mission régalienne de veille adopte des délibérations, élabore des guides pratiques et procède à leur vulgarisation auprès des populations afin de permettre une meilleure appropriation de la loi et des enjeux de la protection des données à caractère personnel.

L'année 2021 a été marquée par les actions majeures suivantes :

- Plaidoyer pour l'adoption du projet de loi portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- Suivi de l'adoption du projet de la loi sur les drones civils ;
- Plaidoyer pour la ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel ;
- Suivi du processus d'adhésion du Burkina Faso à la Convention 108 du conseil de l'Europe ;

- Elaboration de projet de délibération sur l'encadrement de la biométrie et de l'installation des dispositifs de vidéosurveillance ;

I.1. Plaidoyer pour l'adoption du projet de loi portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel

La CIL a, dans un souci d'adapter le cadre juridique national de la protection des données à caractère personnel aux normes internationales, entrepris la relecture de la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel. Transmis en fin d'année 2020 à l'assemblée nationale, le projet de texte n'a pu être adopté.

Le processus d'adoption a effectivement commencé à l'assemblée nationale lors de sa première session ordinaire de l'année 2021. La CIL, le Ministère en charge de la justice et les acteurs de l'écosystème ont été auditionnés lors des travaux de commission.

C'est ainsi que le 30 mars 2021, la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel a été adoptée.

Le Burkina Faso dispose à présent d'un texte législatif permettant d'assurer une meilleure protection des personnes à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel. Toutefois, le défi de l'adoption des textes d'application de la loi susvisée, pour une mise en œuvre effective de la loi, demeure.

I.2. Suivi de l'adoption du projet de la loi sur les drones civils

La CIL, garante de l'impact des technologies sur les droits et libertés fondamentaux, a initié en 2019 l'élaboration d'un projet de loi sur les drones civils avec les acteurs du numérique. Elle a accompagné le processus qui a abouti à l'adoption de la loi n°028-2021/AN du 17 mai 2021 portant régime juridique applicable aux drones civils au Burkina Faso, sous l'égide du ministère en charge de la sécurité.



I.3. Plaidoyer pour la ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel

Il est à noter également que suite au plaidoyer initié par la CIL, le Conseil des ministres a examiné et adopté, le 07 juillet 2021, un projet de loi portant ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel.

Ce projet de loi permettra au Burkina Faso, de renforcer sa coopération avec les autres Etats membres de l'Union Africaine, en matière de cyber sécurité et de bénéficier de leur expérience dans le domaine de la sécurisation des transactions électroniques et de la lutte contre les cybers attaques. Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.4. Suivi du processus d'adhésion du Burkina Faso à la Convention 108 du conseil de l'Europe

La convention 108 a été adoptée par le Conseil de l'Europe le 28 janvier 1981 et est entrée en vigueur le 1er octobre 1985.

Cette convention a pour objet de renforcer la protection des données, c'est-à-dire la protection juridique des individus vis-à-vis du traitement automatisé de leurs données à caractère personnel.

Le Burkina Faso a été invité par le Comité Consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel à adhérer à la convention 108 le 7 février 2017 sous réserve de quelques aménagements de la législation. Pour se conformer à cette exigence, l'Assemblée Nationale a adopté la loi n°001- 2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ouvrant ainsi la voie à cette adhésion.

La ratification de cette Convention permettra à notre pays de se conformer aux standards internationaux en matière de protection des données à caractère

personnel et de permettre une coopération internationale pour une meilleure protection des droits des personnes en matière de traitement des données à caractère personnel .

I.5. Elaboration de projet de délibération sur l'encadrement de la biométrie et de l'installation des dispositifs de vidéosurveillance

La loi confère à la CIL le pouvoir de préciser certaines de ses dispositions par délibération. Conformément à cette mission et au regard de l'utilisation croissante des technologies de collecte de données biométriques, ainsi que de l'accroissement des plaintes liées à l'installation anarchique des vidéosurveillances, la CIL a décidé d'encadrer par délibération cette matière.

Pour ce faire, en 2021 des réflexions ont été entamées pour l'élaboration de délibération en vue d'encadrer les traitements biométriques et de vidéo-surveillances.



II. Veille technologique

Dans la mise en œuvre de sa mission de protection des données à caractère personnel, la CIL se tient informée de l'évolution des TIC, des effets de leurs usages sur le droit à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, l'exercice des libertés et autres droits fondamentaux et sur le fonctionnement des institutions démocratiques.

A cet effet, elle a mené des actions suivantes :

II.1. Mise à jour du guide de conseils pratiques pour une meilleure protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel

Tenant compte de l'évolution technologique et de la relecture de la loi N 010-2004/ AN, il a paru nécessaire de mettre à jour le guide des conseils pratiques pour une meilleure protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce guide explique d'une part en langage courant les dispositions de la loi n°001-2021/AN, informe les citoyens sur l'existence de risques liés à l'utilisation des outils TIC et propose des conseils à suivre afin de minimiser lesdits risques d'autre part.

II.2. Mise en place d'un laboratoire de veille juridique et technologique

Constatant l'évolution des cas de plaintes et l'exploitation massive des données à caractère personnel, la CIL travaille à rendre opérationnel un laboratoire de veille technologique et juridique. L'effectivité de ce laboratoire permettra d'améliorer l'audit des plateformes, le contrôle des responsables de traitement et d'assister les citoyens en cas de violation de leurs données à caractère personnel.

Comme avancée dans la mise en œuvre de ce laboratoire, on note :

- l'acquisition de matériels spécifiques ;
- l'acquisition des applications de contrôle;
- la formation des techniciens.



La coopération nationale et internationale est un domaine particulièrement stratégique qui nécessite un engagement de la CIL dans toutes les initiatives qu'elle prend.

Convaincue que la protection des données à caractère personnel nécessite une synergie d'actions, la CIL interagit au plan national avec divers acteurs notamment ceux de l'écosystème du numérique. Au plan international, elle prend part aux rencontres statutaires et non statutaires organisées par des organismes internationaux en lien avec sa mission et développe des relations de partenariat avec les Autorités en charge de la protection des données à caractère personnel.

I. Coopération nationale

La protection des données étant transversale à tous les secteurs, la CIL multiplie les initiatives en vue d'impliquer pleinement tous les acteurs.

I.1. Audience avec le Commissaire de l'UEMOA en charge du numérique

Le 30 juillet 2021, une délégation de la CIL, conduite par sa présidente Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, a été reçue en audience par le Commissaire en charge du département du développement de l'entreprise, des mines, de l'énergie et de l'économie numérique de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Paul Koffi KOFFI. Les échanges ont porté sur les initiatives à développer pour une meilleure protection des données à caractère personnel des populations dans l'espace communautaire. A l'issue de cette rencontre, les deux Autorités se sont convenues de l'adoption d'une feuille de route pour des actions communes en matière de protection des données à caractère personnel.

I.2. Mise en œuvre de la convention CIL-Brigade Centrale de Lutte contre la Cybercriminalité (BCLCC)

Dans le cadre de la protection des données à caractère personnel et de la lutte contre le phénomène de la cybercriminalité, la CIL et la BCLCC ont signé une convention de partenariat en 2020.

Relativement à la mise en œuvre de cette convention, la CIL et la BCLCC ont tenu le 04 février 2021 une rencontre pour faire son bilan annuel.

A cette rencontre, il a été question de faire le point sur les activités réalisées, les difficultés rencontrées et les perspectives.

I.3. Protocole d'accord entre la CIL et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)

Le 10 mai 2021, un protocole d'accord de collaboration dans le domaine des TIC a été signé entre la CIL et le MENAPLN. Ce protocole définit les modalités de partenariat entre les deux structures pour la promotion de l'éducation au numérique et la sensibilisation des élèves aux enjeux liés à l'utilisation des TIC.

En outre, à travers ce partenariat, il est prévu l'introduction d'un module sur l'éducation au numérique dans les curricula de l'enseignement. En marge de cette convention qui s'étend sur dix ans, les deux structures sont convenues de mener des actions communes de sensibilisation sur la manipulation des données à caractère personnel au profit de plus cinq millions (5 000 000) d'élèves et du personnel de l'administration du MENAPLN.

I.4. Convention de partenariat CIL-Institut Supérieur de Technologies (IST)

En prélude à la célébration de la journée internationale de protection des données à caractère personnel, le 28 janvier de chaque année, la CIL et l'IST ont signé le 25 janvier 2021, une relation de partenariat visant à atteindre les objectifs de recherche et de protection des données à caractère personnel et de la vie privée dans le cyber espace.



Dans le registre des signature de convention de partenariat, la CIL , le MENA et l'IST sont désormais liés par une vision commune

A travers cette convention, les deux structures s'engagent à :

- renforcer les capacités des agents de la CIL et de l'IST en matière de promotion de la cyber sécurité et de protection des données à caractère personnel ;
- sensibiliser les étudiants et le personnel de l'IST aux enjeux de la protection des données à caractère personnel ;
- partager les expériences.

Par ailleurs, les deux structures se sont engagées à développer des initiatives communes allant dans le sens de la prise en compte de la protection des données à caractère personnel dans les curricula de formation à l'IST.

I.5. Convention de partenariat CIL-Radiodiffusion Télévision du Burkina Hauts-Bassins (RTB2)

Considérant que les médias sont des alliés et des relais incontournables pour la CIL dans l'atteinte de sa mission de protection des données personnelles et de la vie privée, la CIL et la RTB2 Hauts-Bassins soucieuses de nouer et d'entretenir des relations d'échanges, d'offres de services privilégiés et de partage d'expériences dans le cadre de leurs missions respectives ont noué une convention de partenariat le 22 mars 2021 à Bobo-Dioulasso.

Cette nouvelle dynamique de communication de proximité va offrir de plus grandes possibilités à la CIL de sensibiliser les populations sur les questions de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée et accroître sa visibilité par ce canal.



Les Autorités de protection des données à caractère personnel sont organisées en faitière tant au niveau régional que mondial et prennent à cet égard les mesures appropriées pour :

- élaborer des mécanismes de coopération internationale destinés à faciliter l'application effective de la législation relative à la protection des données à caractère personnel ;
- se prêter mutuellement assistance sur le plan international dans l'application de la législation relative à la protection des données à caractère personnel, y compris par la notification, la transmission des réclamations, l'entraide pour les enquêtes et l'échange d'informations, sous réserve de garanties appropriées pour la protection des données à caractère personnel et d'autres libertés et droits fondamentaux ;
- associer les parties prenantes intéressées aux discussions et activités visant à développer la coopération internationale dans le domaine de l'application de la législation relative à la protection des données à caractère personnel ;
- favoriser l'échange et la documentation de la législation et des pratiques en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne les conflits de compétence avec des pays tiers.

Pour l'année 2021, du fait de la pandémie de la COVID-19 qui sévissait toujours, plusieurs de ces rencontres se sont tenues par webinaires. Néanmoins, la CIL a pu recevoir une délégation de la HAPDP du Niger en visite de courtoisie. Les deux Autorités en ont profité pour signer une convention de partenariat.

II.1. Convention de partenariat avec la HAPDP du Niger

Du 4 au 7 juillet 2021, une délégation de la HAPDP conduite par sa Présidente, a séjourné au Burkina Faso, dans le cadre d'une visite de courtoisie et d'échanges d'expériences avec la pionnière des Autorités de protection des données à caractère personnel qu'est la CIL. Au cours de ladite visite, une signature de convention est intervenue le 6 juillet 2021. Il a été question également de partage d'expériences en ce qui concerne la gestion des plaintes, le contrôle des responsables de traitement. La HAPDP a été bien édifiée et a montré sa satisfaction pour cette coopération bilatérale.

II.2. Des webinaires

En collaboration avec le Conseil de l'Europe, une série de webinaires a été lancée entre novembre 2020 et avril 2021. C'est en se basant sur les principes énoncés par la Convention 108 que les thèmes des webinaires ont été sélectionnés. La CIL a participé à un webinaire organisé par le RAPDP. Elle a également organisé un webinaire à l'endroit de la HAPDP.

Au cours de cette année, les webinaires réalisés ont été consignés dans le tableau ci-dessous.



En mission d'étude et de partage d'expérience, la HADPD du Niger et la CIL entretiennent désormais une relation par le biais d'une convention de partenariat.



Tableau 8: Récapitulatif des webinaires réalisés

N°	Dates	Thèmes
1	07 janvier 2021	Campagnes politiques et élections
2	03 février 2021	Données à caractère personnel et vie privée dans la Fintech
3	05 mars 2021	Utilisation des données à caractère personnel pour le respect de la loi
4	07 avril 2021	Transferts internationaux de données à caractère personnel et coopération internationale
5	22 juin 2021	Assemblée générale du Réseau Africain des Autorités de Protection de Données à caractère Personnel
6	03 novembre 2021	Intelligence artificielle et protection des données à caractère personnel



Cette action constitue un facteur d'accompagnement de l'ensemble des services de la CIL à plus d'efficacité, d'efficience, de durabilité et de reddition des comptes. Comme activité entrant dans le cadre de cette action, on note le fonctionnement de la Commission, la gestion administrative et financière, la Comptabilité matière.

- une personnalité désignée par le Président du Faso en raison de sa compétence.

Le fonctionnement de la CIL a été assuré par ces membres au travers de sessions mensuelles et au quotidien par la Présidente assistée de la Secrétaire Générale et de l'ensemble des directeurs et chefs de service, où des réunions de cabinet sont tenues.

I. Fonctionnement de la CIL

Aux termes de l'article 46 de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la CIL est composée de neuf membres ainsi qu'il suit :

- un magistrat, membre du Conseil d'Etat, élu par ses pairs en Assemblée Générale ;
- un magistrat, membre de la Cour de Cassation, élu par ses pairs en Assemblée Générale ;
- deux députés désignés par le Président de l'Assemblée Nationale ;
- deux personnalités élues au sein des associations nationales œuvrant dans le domaine des droits humains ;
- deux personnalités élues au sein des associations nationales de professionnels de l'informatique ;

I.1. 1. Sessions du collège des Commissaires

L'article 54 de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel dispose que le Collège de commissaires est l'organe délibérant de la CIL. Pour ce faire, il tient des sessions ordinaires et extraordinaires, sur convocation de Madame la Présidente. Au cours de l'année 2021, la CIL a tenu neuf sessions ordinaires et quatre extraordinaires. Elles sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9: Récapitulatif des sessions tenues

NUMERO D'ORDRE	DATE	NATURE	ORDRE DU JOUR
1	19 Janvier 2021	1ère session ordinaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. examen et adoption du compte rendu de la sixième session ordinaire du 29 décembre 2020 ; 2. examen de la nouvelle politique de gestion des données à caractère personnel des utilisateurs de WhatsApp ; 3. organisation de la journée internationale de protection des données à caractère personnel ; 4. divers



CHAPITRE 6 : PILOTAGE ET SOUTIEN

2	25 février 2021	2ème session ordinaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. examen et adoption du compte rendu de la première session ordinaire ; 2. examen et adoption du rapport de la journée internationale de protection des données à caractère personnel ; 3. délibération modifiée de l'Institut National des statistiques et de la Démographie (INSD) ; 5. divers
3	22 Mars 2021	3ème session ordinaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. examen et adoption du compte rendu de la deuxième session ordinaire ; 2. organisation de séminaires de sensibilisation dans la Région des Hauts-Bassins du 21 au 25 mars 2021; 3. divers.
4	29 avril 2021	4ème session ordinaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. examen et adoption du compte rendu de la troisième session ordinaire ; 2. étude du dossier "publications sur le CHU-YO"; 3. amendement d'un projet de communiqué de mise en garde de la CIL sur la divulgation et le partage massif des données à caractère personnel sur les médias sociaux ; 4. divers.
5	25 mai 2021	5ème session ordinaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. examen et adoption du compte rendu de la quatrième session ordinaire ; 2. examen et amendements des TDR du MENAPLN pour l'organisation des Assises nationales sur l'éducation nationale ; 3. délibération sur le dossier « SAUVIE » ; 4. divers.
6	22 et 23 juillet 2021	1ère session extraordinaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. amendement des textes d'application de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel; 2. examen du dossier sur la pointeuse biométrique de la BRAKINA; 3. divers
7	28 juillet 2021	2ère session extraordinaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. examen et adoption du compte rendu de la première session extraordinaire; 2. examen de la note d'études relative à la pointeuse biométrique de la BRAKINA; 3. divers



8	21 septembre 2021	6ème session ordinaire	<ol style="list-style-type: none"> examen du dossier sur la pointeuse biométrique de la BRAKINA, avec les acteurs de la BRAKINA; examen et adoption du compte rendu de la deuxième session extraordinaire; présentation de la loi n° 001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel; divers.
9	29 septembre 2021	3ème session extraordinaire	<ol style="list-style-type: none"> présentation du Conseil d'Etat; présentation de la Cour de Cassation; examen et adoption du compte rendu de la sixième session ordinaire; divers.
10	28 octobre 2021	4ème session extraordinaire	<ol style="list-style-type: none"> présentation de l'Assemblée Nationale; examen et adoption du compte rendu de la troisième session extraordinaire; compte rendu de la mission de contrôle inopiné de la BRAKINA; divers.
11	11 novembre 2021	7ème session ordinaire	<ol style="list-style-type: none"> examen et adoption du compte rendu de la quatrième session extraordinaire; délibération du dossier de la BRAKINA; présentation et remplissage du formulaire de déclaration de traitement de données à caractère personnel; divers
12	18 novembre 2021	8ème session ordinaire	<ol style="list-style-type: none"> examen et adoption du compte rendu de la septième session ordinaire; présentation du processus de gestion des plaintes des usagers; divers
13	07 décembre 2021	9ème session ordinaire	<ol style="list-style-type: none"> formation sur l'intelligence artificielle et la protection des données à caractère personnel; présentation du processus de gestion des plaintes des usagers; divers.

I.2. Réunions de Cabinet

Pour la gestion administrative quotidienne et le suivi des dossiers, la Présidente de la CIL tient avec la Secrétaire Générale et l'ensemble des directeurs, des réunions hebdomadaires de Cabinet. Au cours de ces réunions, il est question du fonctionnement des différents services, notamment des dossiers en instance de traitement, des difficultés rencontrées pour ces traitements et aussi des suggestions en vue d'améliorer le fonctionnement de la CIL.



II. La gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité

La gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité retrace la situation du personnel, des finances et de la comptabilité.

Les ressources allouées à la CIL font l'objet de justification au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

A. La gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines fait l'état de la situation administrative du personnel et du renforcement des capacités.

- La gestion administrative du personnel

Au cours de l'année 2021, la CIL a connu le renforcement de ses effectifs à travers l'arrivée de sept (07) nouveaux agents notamment deux (02) informaticiens, deux (02) secrétaires, deux (02) chauffeurs et un (01) Conseiller d'Intendance Scolaire et Universitaire.

En octobre 2021, la CIL a procédé au recrutement, sur mesures nouvelles ordinaires de deux (02) agents de bureau et un (01) chauffeur. La prise de service de ces agents n'a pas été effective du fait de la non disponibilité de leur arrêté d'intégration. Ils n'ont donc pas été comptabilisés dans les effectifs de la CIL de l'année concernée par le présent rapport.

L'effectif du personnel de la CIL est passé de trente-huit (38) agents au 1er janvier 2021 à quarante-cinq (45) agents au 31 décembre 2021, répartis par emploi comme suit :

Tableau 10: Récapitulatif de l'effectif de la CIL

N°	EMPLOIS	NOMBRE
01	Administrateur et Contrôleur des Services Financiers	04
02	Inspecteur et Contrôleur du Trésor	02
03	Juriste	03
04	Informaticien	05
05	Conseiller en Sciences des Techniques de l'Information et de la Communication	01
06	Conseiller et Assistant en Gestion des Ressources Humaines	02
07	Conseiller et Attaché en Droits Humains	02
08	Conseiller d'Intendance Scolaire et Universitaire	01
09	Adjoint Administratif	02
10	Secrétaire	09
11	Agent de Bureau	03
12	Sergent de Police	01
13	Agent de liaison	02
14	Chauffeur	07
15	Standardiste	01
Total		45



Il convient aussi de relever que la CIL a enregistré trois décorations. Il s'agit de la Présidente qui a été élevé au grade d'Officier de l'Ordre de l'Étalon, un agent de liaison qui a été élevé au grade d'officier de l'ordre du mérite et une standardiste qui est élevée au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts et de la Communication avec agrafe postes et télécommunications.

Concernant les Commissaires, le représentant de la Cour de Cassation et celui du Conseil d'Etat ont été admis à faire valoir leur droit à la retraite.

• Renforcement des capacités du personnel

Le domaine de la protection des données à caractère personnel est en perpétuelle évolution, à l'instar des TIC. Aussi, les cerner dans toutes leurs dimensions nécessite un renforcement continu et soutenu des capacités, notamment en droit de la protection des données et en sécurité des systèmes d'information.

Au cours de l'année 2021, compte tenu de la faiblesse du budget de la CIL en général et de celui alloué à la formation en particulier, une seule formation de groupe a été réalisée. Ladite formation qui avait pour thème « team building, renforcer la cohésion et favoriser la performance de l'équipe » s'est déroulée à Bobo-Dioulasso du 17 au 24 décembre 2021. Elle avait pour objectifs de :

- renforcer et harmoniser les connaissances en matière d'esprit d'équipe, de cohésion sociale et de productivité organisationnelle ;
- relever et proposer des solutions aux limites de la cohésion sociale et du travail en équipe au sein de la CIL ;
- adapter les connaissances acquises à la réalité de la CIL ;
- renforcer par le jeu, l'amitié et la cohésion dans le groupe ;
- briser les barrières par le loisir.

B. La gestion financière et comptable

La situation de la gestion financière et comptable de

la CIL en 2021, retrace le bilan de la mise en œuvre du programme budgétaire 122 intitulé : « protection des données à caractère personnel ». En rappel, les ressources financières de la CIL sont issues du budget de l'Etat et sont mises à sa disposition, essentiellement par voie de déblocage de fonds. Les différents contrats sont réglés à l'aide d'émissions de chèques Trésor, de mandatements ou d'ordres de virement conformément à la Nomenclature des Pièces Justificatives et aux normes budgétaires et comptables en vigueur.

La prévision corrigée du budget de la CIL exercice 2021 s'élève à quatre cent cinquante millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille (450 199 000) F CFA dont quatre cent millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille (400 199 000) F CFA reçu par déblocage et cinquante millions (50 000 000) F CFA exécuté en procédure normale pour le compte des investissements.

• Situation d'exécution des crédits budgétaires

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des crédits du programme.



Tableau 11: Récapitulatif des crédits du programme

Programme	Dotation initiale (A1)	Dotation corrigé (A)	Engagé-visé (C)	Liquidé (D)	Ordonnancé (F)	Taux d'exécution (C/A)
122 Protection des données à caractère personnels	450 199 000	450 199 000	444 398 057	443 832 457	443 832 457	98,71
Total	450 199 000	450 199 000	444 398 057	443 832 457	443 832 457	98,71

Source : logiciel de gestion budgétaire de la CIL, 2021

L'exécution du budget de la CIL au 31 décembre 2021 fait ressortir un taux global de 98,71% soit un montant engagé visé de quatre cent quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-sept (444 398 057) FCFA sur une dotation corrigée de quatre cent cinquante millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille (450 199 000) FCFA.

Ce taux est relativement satisfaisant au regard du contexte sécuritaire et sanitaire difficile qui a caractérisé l'exercice budgétaire 2021 et le report de la célébration du 11 décembre 2021 au cours de laquelle la CIL avait prévu plusieurs activités de sensibilisation sur la protection des données à caractère personnel.

- **Situation de l'exécution des crédits par nature de dépenses.**

La situation de l'exécution des crédits par nature de dépenses est contenue dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12: Situation de l'exécution des crédits par nature de dépenses

Nature de la dépense	Prévision annuelle (FCFA)	Réalisation (FCFA)	Taux d'exécution global (%)
Dépenses ordinaires	378 658 798	373 851 057	98,7
Dépenses de personnel	70 771 241	70 495 965	99,61
Dépenses d'acquisition de biens et services	307 559 557	303 027 092	98,53
Dépenses de transferts courants	328 000	328 000	100
Dépenses en capital	71 540 202	69 981 400	97,82
Dépenses d'investissements	71 540 202	69 981 400	97,82
Total	450 199 000	443 832 457	98,71

Source : logiciel de gestion budgétaire de la CIL, 2021



Pour l'année budgétaire 2021, les ressources de la CIL proviennent exclusivement du budget de l'Etat.

Les dépenses de personnel ont été exécutées au 31 décembre 2021 à soixante-dix millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-cinq **(70 495 965) F CFA** sur une dotation corrigée de soixante-dix millions sept cent soixante-onze mille deux cent quarante- un **(70 771 241) FCFA**, soit un taux d'exécution de 99,61%.

S'agissant des dépenses d'acquisition de biens et services, l'exécution s'établit au 31 décembre 2021 à trois cent trois millions vingt-sept mille quatre-vingt-douze **(303 027 092) F CFA** contre une dotation corrigée de **trois cent sept millions cinq cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-sept (307 559 557) F CFA**, soit un taux d'exécution de 98,53%.

Quant aux dépenses de transferts courants, elles sont exécutées au 31 décembre 2021 à trois cent vingt-huit mille **(328 000) F CFA** sur une dotation corrigée de **trois cent vingt-huit mille (328 000) F CFA** d'où un taux d'exécution de 100%.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, sur une dotation corrigée de soixante-onze millions cinq cent quarante mille deux cent deux **(71 540 202) F CFA**, cinquante millions **(50 000 000) F CFA** sont exécutés directement dans le Circuit Informatisé de la Dépense (CID) en procédure normale (Autorisation d'Engagement / Crédits de Paiement (AE/CP)) et dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille quatre cents **(19 981 400) F CFA** exécutés en procédure simplifiée (déblocage de fonds).

À la date du 31 décembre 2021, l'exécution des dépenses d'investissement s'établit à **soixante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille quatre cents (69 981 400) F CFA** soit un taux de **97,82%**. Le reliquat sur la ligne représente les frais de réfection du local devant abriter le laboratoire de veille technologique.

Le montant total payé au titre de l'année 2021 s'élève à quatre cent quarante-trois millions huit cent trente-deux mille quatre cent cinquante-sept **(443 832 457) F CFA** sur un montant engagé visé de quatre cent quarante- quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-sept **(444 398 057) F CFA** d'où un reliquat de cinq cent soixante-cinq mille six cents **(565 600) F CFA** représentant le reliquat du montant du marché d'acquisition de banderoles et de kakemonos non exécuté du fait du report du 11 décembre 2021.

C. La Comptabilité matières

La Comptabilité matières, fonctionnelle depuis 2019 à la CIL, établit le patrimoine non financier au 31 décembre 2021 ainsi qu'il suit :

- les immobilisations incorporelles ;
- les immobilisations corporelles ou matières durables

Au titre des mouvements d'entrée des matières au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021, le Bureau Comptable Matières Principal (BCMP) de la CIL a enregistré, au titre de l'exercice comptable 2021, un total cumulé de **soixante-cinq millions deux cent soixante- quatre mille neuf cent soixante-six (65 264 966) F CFA**. Ce total se décompose comme suit :

- les applications (logiciels) : trois millions cinq cent quarante-cinq mille **(3 545 000) F CFA** ;
- les matières durables : quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille **(49 895 000) F CFA** ;
- les fongibles : onze millions huit cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-six **(11 824 966) F CFA**. quatre cent deux **(5 993 402) F CFA**.



En ce qui concerne les sorties définitives des matières, le BCMP a enregistré en 2021 essentiellement :

- un (1) véhicule station wagon d'une valeur résiduelle de quatre millions soixante mille (4 060 000) F CFA reversé à la Direction du Parc Automobile de l'Etat ;
- les fongibles (fournitures de bureau, produit d'entretien, consommables informatiques) se chiffrent à cinq millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent deux (5 993 402) F CFA ;

Le montant total de toutes ces sorties se chiffre à dix millions cinquante-trois mille quatre cent deux (10 053 402) F CFA.

Le montant des nouvelles acquisitions de matériels durables au titre de l'année 2021 s'élève à cinquante-trois millions quatre cent quarante mille (53 440 000) F CFA et le montant cumulé de toutes les matières durables de la CIL au 31 décembre 2021 se chiffre à trois cent vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinq (327 298 105) F CFA.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté n° 2019-260/MINEFID/SG/DGAIE portant modalités pratiques d'inventaire des matières de l'Etat et des autres organismes publics, l'inventaire annuel ou réglementaire des matières de la CIL a été réalisé du 26 novembre au 15 décembre 2021. A l'issue de cet inventaire, l'on note l'amortissement du mobilier et du matériel de bureau existant.

Sur le plan du matériel roulant, le parc automobile de la CIL est très vieillissant et a besoin d'être renouvelé. En effet, la plupart des véhicules, acquis depuis sa création, est en mauvais état de fonctionnement, compte tenu des nombreuses missions de sensibilisation effectuées à travers le territoire. Il convient de noter que la situation a un peu changé avec l'affectation d'un véhicule station wagon par le Ministère de l'Economie, des Finances et du développement en 2019 et l'acquisition d'un pick-up et une berline sur le budget 2020 de la CIL.

La CIL a acquis en 2021 du matériel informatique d'une valeur de trente-cinq millions huit cent vingt-

cinq mille (35 825 000) F CFA. Cette acquisition a permis de combler sensiblement les besoins en matériel informatique de bureau et en applications spécifiques.

Le compte de gestion de la CIL a été élaboré et transmis dans les délais réglementaires à la DGAIE conformément à l'article 36 du décret n° 2016-598/PRES/PM/MINEFID portant règlement général sur la comptabilité publique.

Il est à signaler que l'Etat loue un immeuble à raison de quinze millions (15 000 000) F CFA par trimestre pour abriter le siège de la CIL.

Aussi, suite à la requête de la CIL, la SONATUR a attribué un terrain d'une superficie de 723 m² à Ouaga 2000-Site AA pour un montant de trente-six millions cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt (36 178 920) F CFA suivant la notification de frais d'acquisition de parcelle n° 2021-0462/DG-SONATUR/DC du 13 août 2021

pour la construction de son siège. Une allocation budgétaire a été sollicitée dans l'avant-projet de budget 2022 de la CIL afin de payer les droits d'acquisition.

D. Justification des crédits budgétaires alloués à la CIL

Les crédits de la CIL font l'objet de justification auprès de la Cellule Ordonnancement. Les Cellules Ordonnancement sont des services de la Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité qui est une direction technique de la Direction Générale du Budget. Elles font partie des Unités de Vérification instituées auprès des Ministères et Institutions.



A ce titre, au cours de l'année 2021, la cellule ordonnancement de la CIL a :

- procédé à la liquidation et au mandatement de 03 dossiers en procédure normale ;
- procédé à la liquidation de 07 pénalités de retard d'exécution de marchés ;
- participé aux différentes réceptions de biens et services objets des marchés publics ;
- participé à l'examen du projet de plan de Passation 2022 des marchés publics ;
- procédé à la vérification des pièces justificatives du budget 2021 ;
- élaboré les rapports de vérification des pièces justificatives des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement.

La vérification des pièces justificatives n'a révélé aucune anomalie dans la gestion budgétaire et financière de la CIL. Cela témoigne du respect par l'Institution des principes de saine gestion des finances publiques.



CHAPITRE 7 : DIFFICULTÉS ET RECOMMANDATIONS

Le programme protection des données à caractère personnel confié à la CIL n'est pas sans difficultés. Au cours de l'année 2021, l'institution a certes engrangé des résultats mais des difficultés demeurent.

Dans cette rubrique, il s'agit d'identifier les difficultés rencontrées par l'institution dans la réalisation de sa mission au cours de l'année 2021 et de faire des recommandations pour l'amélioration des actions futures.

I. Difficultés

Dans la mise en œuvre de sa mission de protection des données à caractère personnel, la CIL a rencontré des difficultés de plusieurs ordres. Celles-ci sont liées en majeure partie à la faiblesse du budget qui lui est alloué pour son fonctionnement. Il s'agit entre autres de :

- la non réalisation de certaines actions de sensibilisations et de communications inscrites dans le programme d'activités ;
- la vétusté du parc automobile ;
- la vétusté des équipements de connectivité internet ;
- l'insuffisance de formation du personnel en général et l'absence de formation du personnel spécifique en particulier ;
- l'insuffisance de formation des membres du Collège de commissaires ;
- la mise en œuvre des conventions de partenariat au plan national et international.

Outre les difficultés liées à la faiblesse du budget, s'ajoutent :

- l'absence de textes d'application de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 (processus d'adoption en cours) ;
- la non adhésion du Burkina Faso à la Convention 108 prive la CIL de bénéficier de la coopération en matière d'assistance dans l'exercice des droits des personnes, des cadres de concertation et de l'expertise technique du CE et des garanties en matière de transfert de données à caractère personnel ;
- l'inexistence d'un laboratoire de veille technologique ;
- l'absence de plateforme de saisine en ligne de la CIL (plaintes et formalités préalables) ;

- l'inaccessibilité à certaines zones en vue de mener des campagnes de sensibilisation et des missions de contrôles et de vérifications, dues à l'insécurité ;
- la crise sanitaire due à la COVID-19.

I. Recommandations

Afin de permettre à la CIL de réaliser efficacement ses missions, plusieurs recommandations sont formulées. Certaines sont relatives à l'amélioration du budget et d'autres au renforcement du cadre juridique et technologique.

Pour ce qui concerne le budget, son amélioration permettra à la CIL de :

- former régulièrement le personnel ;
- renforcer les actions de communication à travers les médias et les réseaux sociaux ;
- renforcer le parc automobile ;
- construire un siège pour accueillir la CIL ;
- renouveler le matériel de connectivité internet ;
- mettre en œuvre ses conventions de partenariat.

Relativement au renforcement du cadre juridique et du système d'information, il s'agira de/d' :

- renforcer les pouvoirs de contrôle et de sanction de la CIL par l'adoption des textes d'application de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 ;
- ratifier la convention de l'union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel ;
- adhérer à la convention 108 du Conseil de l'Europe ;
- mettre en place un laboratoire de veille technologique ;
- mettre en place une plateforme de saisine en ligne de la CIL (plaintes et formalités préalables) ;
- améliorer les conditions de vie et de travail du personnel ;
- mettre à profit les commissions mixtes de coopération existante pour renforcer les partenariats bilatéraux.



La question de la protection des données à caractère personnel est sortie désormais de l'anonymat pour figurer au centre de la vie publique et médiatique. En effet, une prise de conscience de leur importance est en train de s'opérer progressivement dans tous les secteurs. En témoignent les multiples sollicitations adressées à la CIL au cours de l'année.

La CIL, acteur incontournable du processus de régulation, permet de prévenir d'éventuelles dérives ou de corriger d'éventuels manquements dans la mise en œuvre des traitements des données à caractère personnel. Depuis le début de son fonctionnement en 2007, l'institution n'a cessé de multiplier les initiatives pour la sensibilisation des citoyens aux enjeux de la protection des données à caractère personnel et aussi, au contrôle des fichiers.

L'une des satisfactions de l'année 2021 aura été l'adoption de la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'adoption de cette loi a permis de renforcer la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso. Parmi les innovations, on note :

- le renforcement des pouvoirs de l'institution en accordant au président le rang de président d'Institution ;
- le renforcement des pouvoirs de contrôle et de vérification de la CIL ;
- l'institution des délégués à la protection des données à caractère personnel dans les administrations publiques et privées ;
- l'élargissement des droits des personnes en prévoyant notamment le droit à l'oubli, le droit d'accès des mineurs et des personnes majeures incapables;
- le renforcement des pouvoirs de sanction la CIL ;
- le renforcement de la coopération internationale et l'entraide entre Autorités de protection.

Toutefois, de nombreux défis demeurent. Il s'agit notamment de :

- l'adoption des décrets d'application de la loi sus-citée ;
- l'augmentation du budget alloué à la CIL pour la réalisation de ses activités.

Au regard de ce qui précède, il s'avère nécessaire d'adopter ces décrets et augmenter les ressources allouées à l'institution pour une meilleure protection des droits des personnes en matière de traitement de leurs données à caractère personnel. Du reste, des travaux sont en cours afin de doter l'institution d'une stratégie de protection des données à caractère personnel.



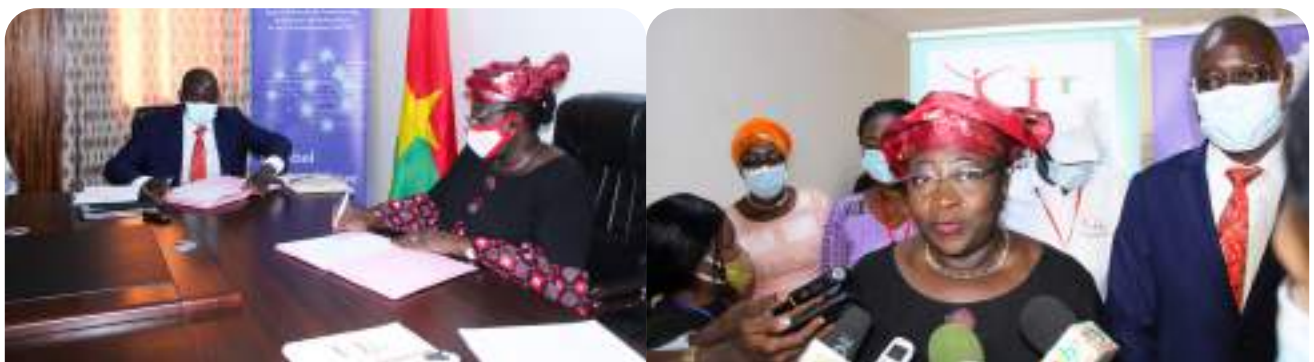
ANNEXES : Album photos



A la faveur de la célébration de la journée internationale de la femme, une formation a été initié au profit des femmes de la région du centre



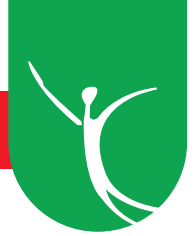
Une délégation de commissaire conduite par la présidente de la CIL a été reçue en audience par le premier ministre Christophe Dabiré



A la faveur de la journée internationale de protection des données personnelles, la CIL et * l'ANPTIC ont procédé à la signature d'une convention de partenariat.



Au cours de l'année écoulé les équipes de la CIL ont organisé des missions de contrôle inopinées dans plusieurs entreprises.



Au cours de l'année la commission a tenu des sessions ordinaires



Et des sessions extraordinaires sur plusieurs dossiers soumis à son appréciation



LA CIL EN IMAGES



Des séances d'éducation au numérique ont été menées au bien au CENASA et au lycée Nelson Mandela au profit des élèves et des étudiants.



En prescription des dispositions de la LOI 001/ AN du 31 mars 2021, le personnel de la CIL a prêté serment devant le tribunal de grande instance de Ouagadougou.



Le 31 mars à l'Assemblée Nationale, une délégation de la CIL était présente au vote par les députés de la nouvelle loi 001/ AN du 31 mars 2021 qui va régir désormais la question de la protection des données personnelles et de la vie privée.



Au cours de la célébration de la journée internationale de protection des données personnelles, une délégation de commissaires, de personnel administratifs a visité la télévision 3TV



LA CIL EN IMAGES



Au cours de la célébration de la journée internationale de protection des données personnelles, une délégation de commissaires, de personnel administratifs a visité la télévision Savane Media



Au cours de la célébration de la journée internationale de protection des données personnelles, une délégation de commissaires, de personnel administratifs a visité le quotidien numérique Lefaso.net



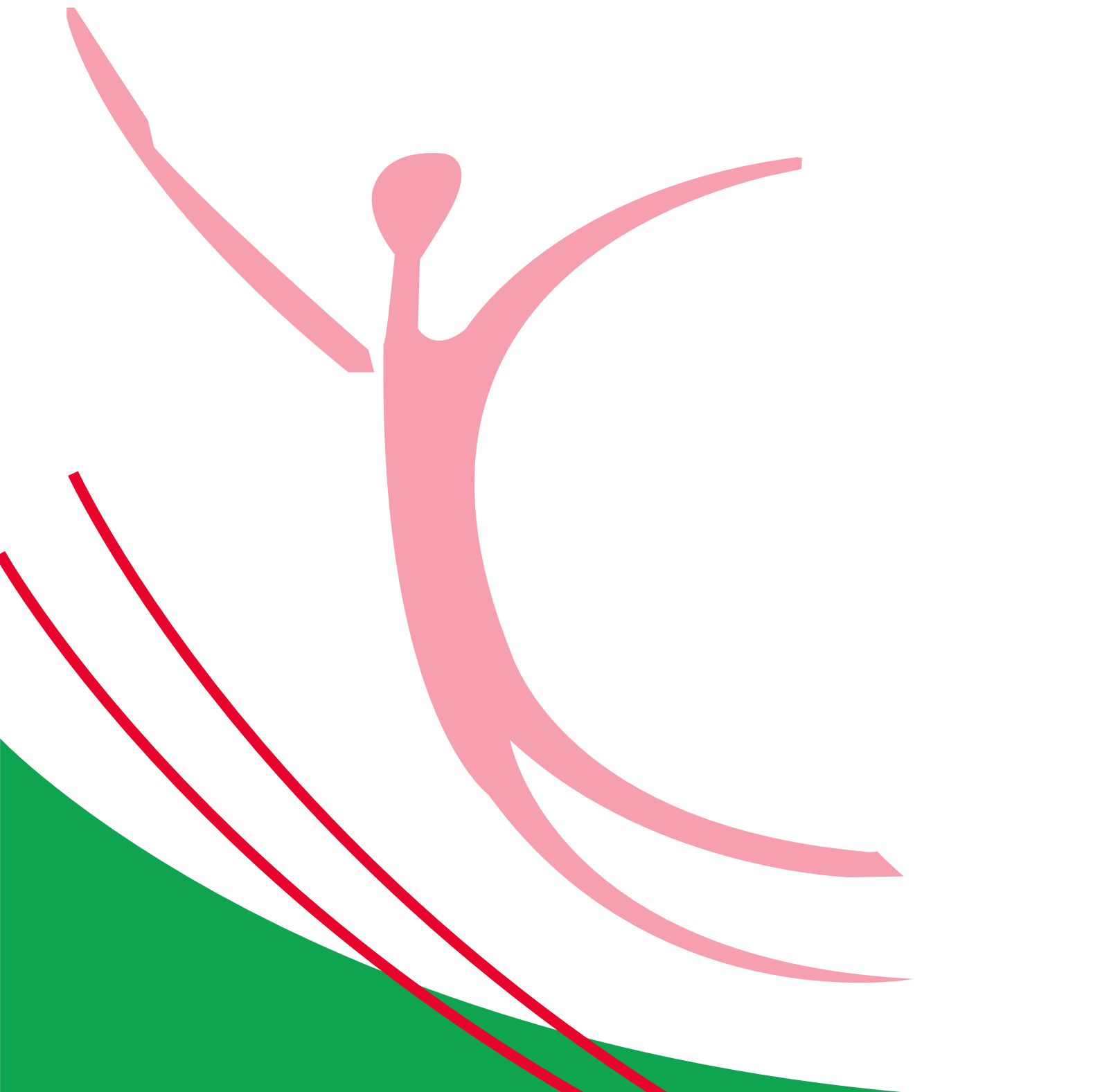
LA CIL EN IMAGES




Dans la dynamique d'une collaboration entre administrations publiques, la CIL a rendu une visite de courtoisie à la Brigade Centrale de Lutte contre la Cyber Criminalité (BCLCC).



En application de la loi, le rapport d'activités de la CIL a été remis au président du Faso Roch Marc Christian Kaboré



 Boulevard Mouammar Kadhafi
01 BP 1606 Ouagadougou 01

 : 226 25 37 61 04

 : info@cil.bf/www.cil.bf

 : [commission de l'informtique et des libertés](#)